



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire Méditerranée Porte des Maures

ENTRE

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures,

Représentée par Monsieur François de Canson, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2 juin 2021,

Ci-après désigné par « la Communauté de communes » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Serge Jacob, Secrétaire Général de la préfecture du VAR,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

La Banque des Territoires,

Représentée par Monsieur Richard Curnier délégué régional Sud PACA ,

Ci-après désignée par « La Banque des Territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Méditerranée Porte des Maures autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Les contrats de transition écologique ont vocation, comme tous les contrats et dispositifs gouvernementaux, à intégrer les CRTE, contrats intégrateurs qui répondent à une demande de simplification et d'accompagnement à destination des collectivités territoriales.

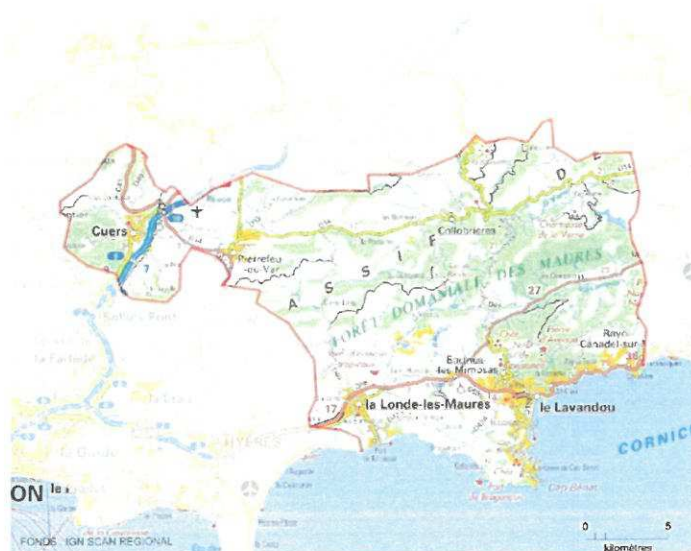
Comme l'indique la circulaire du premier ministre du 20 novembre 2020, la transition écologique et la cohésion territoriale sont les axes transversaux des CRTE, ce qui signifie l'intégration de ces deux préoccupations comme grille de lecture unique. La démarche des contrats de transition écologique (CTE) vise à accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires.

Le CTE DU Massif des Maures, par son ambition et son opérationnalité, a déjà engagé sur son territoire cette dynamique avec la signature du CTE le 21 janvier 2020. Le CTE du Massif des Maures ayant été signé pour 4 ans (2020-2023), les engagements restent d'actualité et sont repris dans le volet coopération interterritoriale du présent CRTE.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Situé entre le Massif collinaire des Maures et l'aire urbaine de Toulon, le territoire de la CCMPM se caractérise par une mixité d'environnements. Il est en effet composé d'une bande littorale de plages et corniches rocheuses, de larges étendues viticoles et de collines boisées.



Source : Observatoire de l'intercommunalité Provence-Alpes-Côte-d'Azur – août 2018

Quelques chiffres-clés :

- 6 communes : Bormes-les-Mimosas, Collobrières, Cuers, Pierrefeu-du-Var, La Londe-les-Maures et Le Lavandou.
- Environ 44 000 habitants au 1^{er} janvier 2018 (avec une croissance importante : +42 % depuis 1990)
- 427,9 km² (7 % de la superficie départementale), soit une densité moyenne de 99 hab./km²
- Environ 42 000 logements en 2017, dont 50 % de résidences secondaires et logements occasionnels
- 36 % de la population a plus de 60 ans, ce taux est plus élevé que la moyenne française qui est de 25 %

L'habitat est composé d'un parc d'environ 42 000 logements dont 47 % sont des résidences principales et 50 % des résidences secondaires et logements occasionnels. Les 3 % restants constituent des logements vacants. 57 % du parc des résidences secondaires ont été construits entre 1971 et 1990, 22 % avant cette période et 21 % après. 30 % des résidences secondaires sont des maisons et 69 % des appartements.

Le réseau d'emploi sur le territoire compte 5 946 établissements (2015) dont 97 % comptent moins de 10 salariés. Le taux de couverture de l'emploi est proche de l'équilibre (90 % INSEE 2012).

Néanmoins, les déplacements domicile/travail en lien avec l'extérieur de la communauté de communes sont importants. En effet, un emploi sur deux est occupé par des actifs venant de l'extérieur du territoire. Une part importante des emplois offerts dans le périmètre de la CCMPM est ainsi occupée par des actifs qui n'y résident pas. (Source : *Porté à connaissance de l'État/PLH 2013*)

La communauté de communes ne dispose pas de schéma de transport et les seules lignes de transports en commun sont celles du réseau régional ZOU. Le principal moyen de transport est la voiture individuelle.

Le tourisme génère une part importante de la richesse du territoire avec une population estivante jusqu'à sept fois plus importante que la population permanente, le tourisme doit intégrer les principes du développement durable et se diversifier pour développer « les ailes de saisons » (automne et printemps).

Le territoire de la CCMPM est exposé à différents aléas et risques. On peut citer les épisodes de pluies violentes qui ont provoqué les catastrophes de janvier et novembre 2014 mais aussi la problématique de la sécheresse qui justifie maintenant l'irrigation raisonnée de certaines parcelles viticoles, les risques d'incendie des massifs forestiers ou encore l'érosion marine.

Le territoire est engagé dans différents dispositifs qui sont listés ci-dessous :

- Contrat de Transition Ecologique qui a été signé en janvier 2020 par le Syndicat du Massif des Maures dont la communauté de communes fait partie avec les Communautés de communes Cœur du Var et Golf de Saint Tropez.
- Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal qui a été signé le 12 novembre 2020
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Société du Canal de Provence pour les actions de la CCMPM
- Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier
- Plan Climat Air-Energie Territorial
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Programme Petites Villes de Demain signé le 26 mai 2021
- Projet Alimentaire Territorial reconnu PAT de niveau 1 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en mars 2021
- Convention pour le logement des travailleurs saisonniers

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

En matière de transition écologique, la circulaire du 20 novembre 2020 précise que le CRTE doit dresser un état des lieux écologique du territoire régulièrement mis à jour. Cet état des lieux écologique comportera un portrait de territoire basé sur le traitement d'un certain nombre d'indicateurs, réalisé par les services de l'Etat. Il pourra être complété, le cas échéant, par des indicateurs pertinents souhaités par la collectivité. Il sera annexé au présent contrat et traitera à minima des thématiques suivantes : mobilité, énergie et climat, traitement des déchets et économie circulaire, agriculture et alimentation locale, action en matière de biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols, eau et assainissement. Cet état des lieux comportera des objectifs concrets et mesurables pour améliorer le bilan écologique du territoire, qu'il conviendra d'évaluer sur la durée du contrat.

Article 2 – Ambition du territoire Méditerranée Porte des Maures

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Composé de 6 communes (Bormes-les-Mimosas, Collobrières, Cuers, Pierrefeu-du-Var, La Londe-les-Maures et Le Lavandou), le territoire de la communauté de communes (428 km²) compte un peu plus de 44 000 habitants au premier janvier 2018, dont les communes les plus peuplées sont Cuers (11 560 habitants) et La Londe les Maures (10 389 habitants).

Marqué par une dichotomie assez nette en termes de profil entre les communes en devenir, situées à proximité de l'A57, et les communes littorales très touristiques, le territoire s'inscrit dans le périmètre du SCOT Provence Méditerranée, approuvé le 6 septembre 2019.

Situé entre le Massif collinaire des Maures et l'aire urbaine de Toulon, le territoire de la communauté de communes bénéficie d'une grande diversité environnementale, avec une bande littorale, de larges étendues viticoles et des collines boisées, qui attirent chaque année de nombreux visiteurs avec une forte activité touristique sur les communes littorales, et un attrait incontestable pour l'arrière-pays.

Ces espaces hautement symboliques constituent des aménités environnementales et paysagères du territoire Méditerranée Porte des Maures mais aussi des espaces vulnérables aux risques, à la densification de la fréquentation saisonnière et à la pollution.

Dès lors, cette vulnérabilité implique un projet de développement respectueux, plus que tout autre, d'un équilibre entre espaces naturels, espaces agricoles et espaces bâtis à proximité d'une polarité urbaine métropolitaine.

L'ambition de la communauté de communes est de diversifier son développement économique en développant des activités industrielles, de production et de services créatrices d'emploi, en soutenant la dynamique des centres villes, en limitant sa dépendance énergétique et alimentaire tout en conservant un cadre de vie et un environnement remarquable.

Ce projet, vecteur de l'identité communautaire s'articule autour de plusieurs enjeux majeurs préfigurant les orientations stratégiques du Contrat de Relance et de Transition Ecologique :

- Un développement économique favorisant le développement des sites industriels en mutation et l'accompagnement du territoire à sa transformation numérique.
- Un renouvellement de la stratégie touristique de la communauté de communes tournée vers un tourisme durable.
- Un soutien à la revitalisation des centres-villes.
- Un engagement volontariste de l'intercommunalité dans la transition énergétique et écologique.
- Un développement de nouvelles pratiques agricoles.
- Une gestion des risques majeurs ambitieuse et intégrée au développement du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire de la CCMPM :

Orientation 1 : Relancer l'activité économique du territoire « Méditerranée Porte des Maures »

La priorisation de la relance économique répond au premier objectif de l'accord-cadre conclu entre l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) et le gouvernement au mois de mars 2021. Sur le territoire de MPM, la dynamique économique constituera un élément clé de la dynamique du territoire.

Avec un tissu économique constitué essentiellement de très petites entreprises (97% des 6 126 établissements ont moins de 10 salariés) et un nombre d'actifs supérieur au nombre d'emplois (18 500 actifs contre 14 200), le territoire entend conforter son tissu économique.

Répondre aux besoins d'une population toujours plus importante, par le biais d'entreprises dites présentes (commerces, services à la personne...) représente un enjeu essentiel, d'autant que la croissance importante de la population résidente ces dernières années, 2.2 % par an entre 2013 et 2018 contre seulement +0.7 %/an dans le département, s'est accompagnée d'une évolution positive du nombre d'actifs et d'emplois, qu'il convient de développer. Ainsi, il convient de favoriser le développement de ces activités, prioritairement dans les centralités (Orientation stratégique 3).

Cet enjeu de taille, concerne particulièrement deux sites en mutation : Le site des Bormettes, situé sur la commune de La Londe les Maures et l'Aérodrome de Cuers-Pierrefeu.

Parallèlement à l'aménagement de ces espaces, l'accompagnement au développement numérique du territoire MPM constitue un prérequis essentiel, qui constituera le deuxième axe de cette redynamisation économique.

Cette orientation répond à la nécessité (précisée dans la circulaire de Monsieur le Premier Ministre) de prioriser la relance de l'activité du territoire et répond au premier objectif priorisé dans l'accord de partenariat ADCF-Gouvernement signé récemment.

AXE 1 - Accompagner le développement des sites en mutation

L'utilisation du foncier industriel en friche sur le territoire permet de répondre à la nécessaire sobriété foncière dans les nouveaux projets d'aménagements :

➤ Fiche Action 1. Site des Bormettes à la Londe les Maures

Ce projet est inscrit dans le Contrat d'Avenir, la Convention Petites Villes de Demain, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Friches Régional, et sera soumis à candidature dans l'AMI Friche National.

Ce futur site de 21 ha, représente une formidable opportunité de développement économique et de création d'emplois pour la Région Sud et s'inscrit dans un grand projet d'aménagement mixte et durable.

Il est composé de plusieurs briques :

- Un pôle d'activité technologique où serait installé le groupe industriel, un centre de R&D dual (civil et militaire) et un cluster de PME
- Un équipement sportif de haut niveau d'un minimum de 3 ha, porté par la Fédération Française de Rugby
- Un projet hôtelier de luxe

Ce Projet permettrait la création d'environ **600 emplois**

La présence de friches industrielles sur le territoire permet d'envisager un changement de paradigme économique avec un grand potentiel de développement pour des activités industrielles à haut degré technologique.

A ce titre, un deuxième site de la CCMPM, partiellement en friche, constitue un atout majeur qu'il est essentiel de valoriser :

➤ Fiche Action 2. L'Aérodrome Cuers-Pierrefeu

Ce projet est inscrit dans le Contrat d'Avenir, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Friches Régional, et sera soumis à candidature dans l'AMI Friche National.

Le site aéroportuaire de Cuers-Pierrefeu, dont l'accès devrait être optimisé pour en faciliter le développement économique, comptabilise aujourd'hui plus de 1 000 emplois, grâce à la présence de l'un des principaux employeurs du territoire : les Ateliers industriels de l'aéronautique (structure du Ministère de la défense - maintenance d'avions et d'hélicoptères).

Le développement de cette zone d'activité, qui dispose encore de potentialités importantes, consiste en :

- L'acquisition auprès de l'État d'un terrain de 20 hectares pour y développer des activités dans le domaine de l'aéronautique.
- Une valorisation des activités présentes (8 ha) et l'aménagement d'un site de 12 ha pour l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles de l'aéronautique français.
- Le développement d'un équipement de formation aux métiers de l'aéronautique, à destination des jeunes du territoire.

Ce Projet devrait permettre la création d'environ 400 emplois.

Dans le cadre de ses projets de développement économique, la communauté de communes vise la sobriété foncière par :

- Une priorité faite au développement économique au cœur des centralités (OS3)
- La valorisation de ces sites en friches (déjà artificialisés),
- Des opérations d'aménagement économes en espaces
- Une maîtrise de l'extension des zones d'activités économiques, en particulier le long de l'A57

Par ailleurs, il convient de rappeler que ce développement économique doit s'opérer dans un contexte de renforcement et d'optimisation de l'équipement numérique du territoire.

AXE 2 - L'inclusion numérique au service du territoire

L'inclusion numérique est une clé de développement essentielle, qu'elle soit destinée aux entreprises, à la population ou aux administrations du territoire. Ainsi, la priorité est donnée au déploiement de la fibre, mais également à l'accompagnement aux différents usages :

1. A destination de la population : outre le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire intercommunal, la CCMPM envisage la création d'un portail citoyen sur la commune de La Londe les Maures

➤ Fiche Action 3. Création d'un portail citoyen

Parallèlement, un dispositif France Services sera déployé sur le territoire Méditerranée Porte des Maures afin de développer l'accès des usagers et citoyens à l'ensemble des interfaces numériques publiques. Un conseiller numérique sera recruté afin de favoriser le fonctionnement de ce dispositif.

2. A destination des entreprises : dans la continuité de l'opération DIGI-City menée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie destinée à la digitalisation du tissu économique local, d'autres partenariats sont envisagés afin de favoriser le développement local.
3. A destination des administrations : une action de « cyber sécurisation » des administrations du territoire avec la mobilisation des fonds de l'ANSSI est engagée.

➤ Fiche Action 4. Déploiement d'une opération de « cyber sécurisation » des SI des administrations locales du territoire

Dans le cadre de cette action, un accompagnement de l'ANSSI sera réalisé à travers « le parcours cybersécurité » qui permettra d'effectuer un pré-diagnostic des systèmes informatiques des administrations publiques locales du territoire : Intercommunalité, communes, OTI, OT, CCAS.... et dans une deuxième phase élaborer un parcours relais avec un plan d'action.

Orientation 2 : Renouveler la stratégie touristique et patrimoniale pour consolider le rayonnement du territoire

Les communes du territoire, et en particulier les communes littorales ont développé, au fil des années, des activités touristiques importantes, orientées autour de l'accueil de populations non résidentes (résidences secondaires, résidences hôtelières, campings...) et de nombreuses activités dédiées (activités balnéaires, restauration...).

Cette activité est un moteur essentiel de l'économie littorale.

Pour autant, cette activité est particulièrement saisonnière, puisqu'elle se concentre sur quelques semaines dans l'année, pour lesquelles la population atteint alors plus de sept fois la population permanente.

Cette concentration d'activité conduit à une pression particulièrement importante sur l'environnement et sur les équipements (déchets, assainissement, commerces, infrastructures routières...).

Elle a également un impact non négligeable sur le marché de l'immobilier et induit une forme de précarité de l'emploi pour les actifs du territoire, avec des problématiques de logement de saisonniers sur ces quelques semaines.

Cette spécialisation économique forte expose par ailleurs le territoire à des risques liés aux changements climatiques, aux grandes évolutions sociétales (modes de vie), à des risques sanitaires ou environnementaux, à des évolutions des équilibres du marché touristique (positionnement concurrentiel) ;

Aujourd'hui, le modèle touristique doit correspondre à un tourisme 4 saisons, respectueux de l'environnement, empreint d'authenticité et de qualité :

- Des activités de plein air et pleine nature
- Des activités de découverte
- Des activités culturelles insolites

Cela passe par la création de nouveaux équipements touristiques susceptibles d'étoffer l'offre existante : un tourisme « de contenu », proposant des équipements touristiques diversifiés (sites culturels, patrimoine religieux, patrimoine militaire...) et des services (visites guidées, vente en ligne...) aux différents usagers du territoire toute l'année.

Une offre touristique plus riche et plus respectueuse de l'environnement en proposant par exemple le déploiement d'une offre de mobilité renouvelée, avec, la mise en œuvre d'un plan vélo.

Ainsi, trois axes ont été identifiés :

- AXE 1. Structurer un tourisme durable
- AXE 2. Valoriser les activités de découverte du terroir
- AXE 3. Valoriser le patrimoine culturel du territoire

AXE 1. Structurer un tourisme durable

Afin d'aller plus loin dans sa stratégie de développement touristique, la communauté de communes souhaite mettre en place un vrai projet marketing et numérique afin de gagner en lisibilité, en attractivité et en durabilité, afin de mettre en œuvre un plan d'action ambitieux, fondations d'un "territoire touristique exemplaire"

A ce titre, la communauté a répondu à l'appel à projet régional « Territoire touristique exemplaire » pour lequel une nouvelle stratégie touristique et un plan d'action y afférent seront mis en œuvre dès 2021. Cette politique sera l'occasion de porter une attention particulière aux éléments suivants :

1. L'élaboration d'une stratégie partagée de développement touristique et l'organisation de sa gouvernance, en prenant en compte les enjeux du développement durable ;
2. L'intégration du phénomène d'étalement de la fréquentation dans le temps et l'espace, par le choix de certaines filières ;
3. La qualification d'une offre touristique durable (écolabels,)

4. L'intégration de nouvelles dimensions environnementales (circuits courts et autres achats écoresponsables, réduction du gaspillage alimentaire, valorisation des bio déchets, gestion des déchets, économie d'eau, efficacité énergétique et énergies renouvelables, mobilités douces et déplacements innovants, biodiversité, éco gestes des visiteurs et des professionnels etc.) et sociales (démarches de qualité RH, groupements d'employeurs, accueil des saisonniers, création d'un outil de formation...).

La première phase a pour objectif l'état des lieux de l'activité touristique du territoire et la définition de son positionnement stratégique prenant en compte les leviers de croissance, la complémentarité avec les autres acteurs, les enjeux de coopération et les éléments différenciateurs.

La deuxième est l'élaboration d'un plan d'action déclinant opérationnellement la stratégie, pensé selon le parcours du client et prenant en mesure de la profonde mutation des comportements des visiteurs vers le numérique et le développement durable.

Aujourd'hui, le modèle touristique doit correspondre à un tourisme 4 saisons, respectueux de l'environnement, empreint d'authenticité et de qualité :

- Des activités de plein air et de pleine nature, avec la création de sentiers de randonnée de 350 km (pédestre, vélo, équestre) en favorisant les liaisons intercommunales. La randonnée est un enjeu incontournable en termes de développement environnemental, économique et touristique. MPM possède déjà des atouts qu'il faut renforcer en continuant à structurer des services, des itinéraires, des circuits à thèmes
- Des activités de découverte
- Des activités culturelles insolites

➤ **Fiche Action 5. Construire et développer un plan vélo**

Le vélo est un enjeu essentiel en termes de développement environnemental, économique et touristique. MPM possède déjà des atouts qu'il faut renforcer en continuant à structurer des services, des itinéraires, des circuits à thèmes : Structuration / aménagements du réseau, déploiement de l'itinérance – création de circuits, équipements adaptés aux vélos et aux vélos électriques : stationnements, bornes de rechargement, services aux cyclistes.

Le déploiement du label Accueil Vélo, consiste à :

- Structurer les pratiques et impliquer les professionnels pour mettre en place une offre touristique adaptée et valorisée par le biais du label Accueil Vélo
- Réaliser un maximum de visites d'évaluation et d'accompagnement par l'OTI
- Communiquer de façon spécifique sur cette marque et la valoriser sur les opérations de salons en France et à l'étranger où le vélo est très demandé

AXE 2. Valoriser les activités de découverte du terroir

Une labellisation du territoire regroupant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, est pertinente sur la thématique du vignoble. Le territoire dispose de deux AOC et la démarche implique l'offre viticole ainsi que les hébergements, la restauration, les activités de découverte des caves, des visites de sites culturels, des découvertes d'espaces naturels, de savoir-faire locaux, des activités de loisirs et des événements.

AXE 3. Valoriser le patrimoine culturel du territoire

Animer et valoriser le patrimoine sous toutes ses formes : Valorisation de sites ou de thématiques (patrimoine religieux, militaire avec le débarquement...) est un enjeu essentiel.

Plusieurs actions sont engagées avec notamment une action intercommunale phare :

➤ Fiche Projet 1. Valoriser le site historique du plateau Lambert et l'ancienne route reliant la Chartreuse de la Verne à Draguignan

Le projet consiste à restaurer une partie de la ferme du Plateau Lambert, qui est un vestige de la vie monacale situé au cœur du massif des Maures sur un site archéologique remarquable, ainsi que l'ancienne route reliant la Chartreuse de la Verne à Draguignan. La réhabilitation de ce cheminement religieux s'inscrit dans une politique régionale de revalorisation du patrimoine culturel et religieux du territoire.

D'autres actions pourront être lancées dans le cadre de cet axe, avec notamment la valorisation de sites historiques comme ceux du débarquement.

Concernant la thématique culturelle, la Convention Petite Ville de Demain constitue une opportunité d'intégration de la culture au développement des centres villes avec notamment l'accueil d'une structure Micro-folie, qui est un plus indéniable que la commune de La Londe les Maures souhaite intégrer au sein de tissu urbain afin d'offrir une offre culturelle diversifiée à sa population, à la fois permanente et touristique.

➤ Fiche Action 6. Accueil d'une structure Micro-folie

Orientation 3 : Soutenir la revitalisation des centres-villes de l'intercommunalité

Les centralités du territoire constituent des lieux précieux, pourvoyeurs de services et d'espaces de vie. Marqueurs essentiels de l'histoire et de l'identité de nos communes, elles constituent les premiers lieux en termes de développement économique (bien avant les zones d'activités économiques).

Comme partout en France, ces centralités ont subi de plein fouet les mutations urbaines profondes de leur environnement : forte croissance démographique, étalement urbain, déménagement des commerces et des services le long des axes routiers, au sein d'espaces économiques et depuis quelques décennies, sur Internet.

Pour accompagner ces changements, l'armature urbaine du territoire se structure peu à peu autour de pôles de services plus ou moins importants, desservant des bassins de vie plus vastes, au détriment, quelque fois, des centralités alentours. Ainsi, le niveau d'équipements culturels et sportifs s'est, peu à peu renforcé. Ces espaces urbains ont évolué, se sont parfois étoffés, modernisés, apaisés (cheminements piétons, nature en ville...), mais les marqueurs de fragilité sont toujours présents (bâti ancien et peu adapté aux besoins des ménages, multiplication des logements et locaux d'activité vacants...).

Les centralités littorales résistent plutôt bien à ces phénomènes, même si elles subissent une très forte variation d'activité entre une période estivale intense et une période hivernale souvent particulièrement calme.

Ainsi, dans la lignée des orientations du SCOT Provence Méditerranée approuvé en septembre 2019, la communauté de communes entend accompagner, dans le cadre de ses compétences, la revitalisation des centralités du territoire à travers des actions en faveur de la requalification des centres villes, d'amélioration de la qualité des espaces publics et des entrées de ville.

Des premières actions de requalification de centres-villes et de « verdissement » avec notamment l'opération « Arbres en ville » de la Région ont été lancées avec succès.

Aujourd'hui, le programme « Petites Villes de demain » pour lequel la commune de La Londe les Maures a été retenue, permet d'envisager une redynamisation de ces espaces avec l'appui d'un chef de projet et d'un manager du commerce.

Une première phase de diagnostic partagé permettra d'établir les conditions de réussite et les pistes d'actions pour la redynamisation de l'activité qui sera un processus de long terme.

Un cadre stratégique multi-échelles se basant sur les données socio-économiques du territoire par rapport aux habitants et consommateurs permettra de se doter d'outils adaptés tels que les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT).

Concernant le volet habitat, suite à l'adoption du PLH en février 2019, la communauté de communes élabore sa stratégie d'intervention en termes d'amélioration de l'habitat jusqu'à la rédaction d'une convention d'opération. Elle entend mettre en œuvre une opération d'amélioration de l'habitat sur le territoire intercommunal sur le parc privé. Elle s'est par ailleurs engagée aux côtés de la Préfecture du Var dans une convention d'objectifs sur la thématique du logement des saisonniers, de manière à répondre à cette problématique à travers la mobilisation du parc existant et ce, en lien avec les offices de tourisme.

Enfin, elle souhaite soutenir la rénovation des bâtiments publics, bâtiments municipaux et intercommunaux par la mobilisation des financements publics et par la mise en place d'un programme pluriannuel de rénovation des bâtiments énergétiques.

En effet, revaloriser nos centres villes implique une intervention sur le bâti ancien et les espaces publics pour lesquels les investissements sont souvent conséquents. A ce titre, la communauté de communes, la ville de La Londe les Maures et la ville du Lavandou ont initié dès 2021 une rénovation de plusieurs bâtiments administratifs (Hôtels de ville et école) et lieux publics de culture, tel le Théâtre des Bormettes afin d'amorcer une nouvelle ambition respectueuse des normes énergétiques des plus abouties.

Redynamisation des centres-villes grâce au programme « Petites Villes de Demain », actions sur le parc privé avec une opération d'amélioration de l'habitat, actions sur les bâtiments publics et sur les logements saisonniers constituent des temps forts de cette troisième orientation stratégique.

A noter, que dans le cadre du Plan France Relance :

Un projet de Quartier durable méditerranéen du Réal Martin, à Pierrefeu-du-Var, conduit à la reconversion de l'ancien sanatorium avec la création de 243 logements, dont 120 logements locatifs sociaux, avec de réelles ambitions en termes de performance énergétique. Ce projet est lauréat de l'AAP « recyclage foncier des friches » avec un soutien de l'Etat de 902 908 euros.

AXE 1. Mettre en œuvre une opération d'amélioration de l'habitat sur le territoire intercommunal pour le parc privé

Suite à l'adoption du PLH en février 2019, la communauté de communes élabore sa stratégie d'intervention en termes d'amélioration de l'habitat jusqu'à la rédaction d'une convention d'opération.

- Une première phase d'étude sur le parc existant de logements privés, doit permettre d'identifier, préciser et évaluer les problématiques suivantes :
 - Insalubrité
 - Copropriétés fragiles et dégradées
 - Précarité énergétique
 - Accompagnement à l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou à mobilité réduite
 - Développement d'une réponse adaptée à des demandes de logements spécifiques (jeunes travailleurs, personnes âgées...)
 - Une deuxième phase d'étude sur le parc existant de logements privés, doit permettre d'établir un programme opérationnel.

AXE 2. Favoriser la rénovation des centres-villes par la rénovation des bâtiments publics

La rénovation des bâtiments municipaux et intercommunaux (Sollicitation de la DSIL – Inscription au CRET - Programme ACTEE) constitue un élément moteur afin de repenser les centralités urbaines de notre territoire.

➤ **Fiche Action 7. Rénovation des bâtiments publics du territoire**

AXE 3. Améliorer le logement des saisonniers

Une convention d'objectifs avec la préfecture acte un plan d'actions pour répondre à cet enjeu, avec deux points essentiels :

- Mobiliser le parc existant
- Travailler avec les offices du tourisme du territoire

Orientation 4 : Engager le territoire dans la Transition énergétique et écologique

Cette orientation s'appuie sur l'ensemble des richesses naturelles et atouts du territoire à travers trois axes majeurs décrits dans le Contrat de Transition Energétique (CTE)

Outre les trois axes sur lesquels cette orientation stratégique s'appuie, elle s'accompagne indubitablement d'actions en matière de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de la transition énergétique et écologique, comme par exemple : augmenter le nombre d'actions de sensibilisation et leur visibilité auprès des publics scolaires, déployer des opérations Zéro Plastique, multiplier les démarches « ports propres » ...

AXE 1. Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique (Axe 1 CTE)

Le massif des Maures constitue un réservoir potentiel à biomasse pour l'instant peu exploité.

Plusieurs démarches de valorisation sont à l'œuvre notamment pour tirer profit des bois coupés sur les pistes DFCI, avec l'aide du Syndicat Mixte du Massif des Maures.

Par ailleurs, un Contrat de Transition Ecologique (signé en janvier 2020), outil de contractualisation territoriale transversale en matière de développement durable, réalisé à l'échelle de territoires des communautés de communes du Golfe de Saint-Tropez, de Méditerranée porte des Maures et de Cœur du Var, devrait permettre la mise en œuvre d'actions communes en matière de valorisation de cette biomasse. L'intention est en effet de bâtir un projet dans lequel le Massif est au centre d'un projet global de transition énergétique, en renforçant le lien entre les zones urbaines et le Massif, entre le littoral et le Massif, entre l'agriculture et la forêt.

Trois enjeux principaux peuvent être mis en évidence :

- L'amélioration de la Gestion forestière avec l'élaboration d'un programme de coupes public-privé (pour mémoire Fiche 1.2 du CTE), mais également le projet de plantation d'arbres, dans une logique d'exploitation durable. (Continuité de l'opération régionale « Un million d'arbres » pour laquelle 600 chênes ont déjà été plantés en forêt)
- La valorisation énergétique de la biomasse. Pour mémoire, un PCAET est en phase d'élaboration à l'échelle de la communauté de communes. Son approbation est attendue pour 2021 ;

- Les autres formes de valorisation de la forêt, en particulier les produits du châtaignier, espèces patrimoniales du massif (pour mémoire fiche 4.2 du CTE), mais également les produits du chêne liège, très présent sur le territoire.

➤ **Fiche Projet 2. Valoriser les produits du chêne liège**

AXE 2. Réduire la dépendance énergétique du territoire

Concernant les questions énergétiques, le territoire se situe dans une situation de dépendance importante.

- Les dépenses liées aux consommations énergétiques étaient en 2016 de l'ordre de 102 M€ (soit près de 2400 € par habitant). Les dépenses de carburant représentaient la majorité de ces dernières (50 %, soit près de 1200 euros par habitant) devant les dépenses liées à l'habitat (35 % soit près de 850 euros par habitant). Selon un scénario tendanciel, cette facture énergétique pourrait atteindre 200 M€ en 2030 et 346 M€ en 2050.
- La valeur de l'énergie renouvelable produite sur le territoire était en 2016, de l'ordre 3,8 M€ provenant principalement de la chaleur renouvelable (de l'ordre de 3,4 M€). Concernant cette dernière, la quasi-exclusivité de la production identifiée correspond aux besoins d'alimentation des équipements utilisant la ressource bois-énergie (poêles, cheminées, chaudières et chaufferies et réseaux).

L'enjeu est donc de relocaliser dans le territoire une partie du flux financier et des emplois associés à l'énergie notamment dans les filières de rénovation énergétique des bâtiments, de la mobilité active et des énergies renouvelables (développement et organisation de l'approvisionnement bois-énergie en particulier).

AXE 3. Valoriser les déchets dans une logique d'économie circulaire

La gestion des déchets constitue une préoccupation majeure pour le territoire Méditerranée Porte des Maures comme pour l'ensemble du département.

Concernant la gestion des déchets, l'ISDND de Roumagayrol, localisée sur la commune de Pierrefeu-du-Var, reçoit des ordures ménagères qui proviennent de la CCMPM, mais également d'autres territoires varois. Un arrêté préfectoral de 2019 porte autorisation d'exploiter un éco pôle de traitement et de valorisation des déchets non dangereux sur le site (capacité totale de 1 890 000 tonnes pour une période d'exploitation de 18 ans). Depuis lors, sur ce site, sont autorisées :

- Une unité de tri et de valorisation multi filière
- Une installation de maturation et d'élaboration de mâchefers
- Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Un autre site de gestion des déchets se situe sur la commune de Bormes les Mimosas, à Manjastre.

- Aujourd'hui, la communauté souhaite réaliser un Eco pôle « Déchet » dont l'objectif vise à optimiser quantitativement et qualitativement le traitement des déchets avec l'intégration de la problématique des déchets verts pour lesquels une priorisation est donnée à un mode d'élimination en circuit court, en partenariat avec les agriculteurs locaux.

La création d'un Eco pôle Déchet est inscrite dans les projets à retenir dans le cadre du Contrat d'Avenir.

➤ **Fiche action 8. Création d'un Eco pôle « déchets »**

Méditerranée Porte des Maures souhaite développer le tri à la source et la valorisation des bio déchets sur son territoire. A ce titre, un dossier de candidature a été déposé dans le cadre du dispositif DETR 2021 et la collectivité candidate à l'appel à projets « Bio déchets » 2021 de l'ADEME. L'objectif sera d'établir un diagnostic préalable et de mettre en place des dispositifs de pré collecte et collecte ainsi que des unités de traitement des biodéchets, lesquels représentent environ 30 % des ordures ménagères résiduelles (soit un gisement de près de 7000 tonnes sur notre territoire)

Cette action s'inscrit dans le respect des dispositions de l'article L541-21-1 du code de l'environnement, modifié par la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, qui généralise le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

- La communauté entend également soutenir les projets d'économie circulaire qui pourraient voir le jour tels celui d'une ressourcerie sur le territoire de Pierrefeu.

Orientation 5 : Développer une production agricole durable

L'agriculture est une activité majeure de notre territoire. Les espaces agricoles forment une ressource précieuse au regard de leurs valeurs agronomique, biologique, économique.

Cette activité joue aussi un rôle dans l'adaptation aux changements climatiques, dans la gestion des ressources en eau et dans l'amélioration de la qualité de l'air.

La prise en compte de cette activité est donc indispensable dans un projet de territoire.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a la volonté d'œuvrer pour une agriculture durable, responsable et protectrice qui utilise des pratiques toujours plus vertueuses, qui favorise les installations, qui diversifie ses productions, qui limite les risques d'inondation et participe à la lutte contre les incendies.

La collectivité souhaite développer les axes suivants sur les prochaines années :

- Axe 1 : Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts
- Axe 2 : Produire une alimentation saine, locale et accessible en circuits courts
- Axe 3 : Favoriser les nouvelles pratiques agro-environnementales

Afin de mettre en œuvre la politique agricole de la collectivité, il a été convenu une convention cadre avec la chambre d'agriculture du Var pour la période 2020 – 2023. Ce partenariat a notamment pour objectifs d'accompagner les viticulteurs dans la transition agroécologique, d'accompagner les actions du volet agricole du PCAET et de favoriser les installations agricoles. Cette convention a aussi des objectifs concernant la gestion des risques incendie et inondation qui seront étudiés dans l'orientation stratégique 6.

AXE 1. Développer une agriculture vivrière méditerranéenne

Un des objectifs de la communauté de communes est la préservation de l'espace agricole, qu'il soit déjà cultivé ou potentiellement cultivable. Le développement de la surface agricole accentue ses rôles économique, social, paysager et environnemental. Ceci concerne aussi bien les grands espaces structurants, espaces périurbains, espaces en frange d'espaces naturels mais aussi les espaces naturels présentant un potentiel de reconquête agricole.

La communauté de communes participe aux travaux de la chambre d'agriculture concernant le « plan de conquête et reconquête agricole » qui a pour objectif de mobiliser du foncier en friche ou boisé ayant un potentiel de production, afin d'augmenter la surface agricole utile et d'en diversifier les productions. Notre collectivité participe aussi à un programme FEADER intitulé « la préservation et la reconquête des espaces agricoles et pastoraux en Région Sud » qui permet d'affiner le travail du « Plan de Conquête et Reconquête Agricole » à l'échelle de notre territoire.

L'augmentation de la surface agricole permettra d'installer de nouveaux agriculteurs dont l'offre de productions « vivrières » (maraîchage, élevage, arboriculture...) permettra de compléter une viticulture prédominante et d'être en mesure de répondre aux attentes des administrés en produits alimentaires de proximité.

AXE 2. Produire une alimentation saine, locale et accessible en circuits courts

➤ Fiche action 9. Mise en place du Projet Alimentaire Territorial de la CCMPM

L'objectif de cette action est d'assurer à la population une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

La communauté de communes souhaite par le biais de ce projet :

- Répondre aux demandes des administrés pour une alimentation saine, locale et accessible en circuits courts,
- Favoriser la production agricole locale,
- Rapprocher les agriculteurs et les consommateurs,
- Soutenir les actions d'éducation à l'alimentation,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Valoriser les déchets,
- Développer un cercle alimentaire vertueux.

Ce projet a été labellisé par le ministère de l'agriculture fin mars 2021 et bénéficie des financements du ministère de l'agriculture et de l'alimentation via le Programme National pour l'Alimentation 3. La phase de diagnostic est lancée, le plan d'action sera rédigé au second semestre 2021 et la mise en place des actions se fera fin 2021.

AXE 3. Favoriser les nouvelles pratiques agro-environnementales

Depuis 2019, la communauté de commune travaille en partenariat avec la chambre d'agriculture et les viticulteurs du territoire afin d'améliorer leurs pratiques agro-environnementales (réduction d'utilisation de produits phytosanitaires). La création d'un groupe « 30 000 Ecophyto » et d'une GIEE ont émergé de ce travail.

La communauté de communes souhaite préserver cette dynamique et l'élargir à l'ensemble du territoire.

En complément la collectivité souhaite accompagner les agriculteurs dans :

- L'amélioration de la gestion de l'eau en lien avec les changements climatiques (choix des variétés et des productions, mise en place de systèmes de récupération d'eau, couverture des sols...)
- L'évolution des pratiques afin de diminuer les polluants secondaires issus de la production agricole et d'augmenter le potentiel de stockage des sols cultivés : réduction des usages de produits phytosanitaires et de fertilisants chimiques, réduction du travail du sol, développement de l'agroforesterie, augmentation du taux de couverture des sols...
- L'engagement de surfaces dans des pratiques agricoles environnementales (Haute Valeur Environnementale, Agriculture Biologique, Mesures Agro-environnementales et Climatiques...)

Orientation 6 : Une gestion des risques majeurs liés aux spécificités du territoire

Le territoire Méditerranée Portes des Maures est exposé à différents aléas et risques.

Le territoire présente de forts enjeux liés à l'eau, le climat méditerranéen impactant fortement le régime des cours d'eau, avec des étiages sévères l'été et des crues violentes l'hiver.

Des épisodes cévenols ont provoqué des catastrophes en termes d'inondation en janvier et novembre 2014, faisant du risque inondation un sujet majeur à intégrer pour le développement du territoire.

Parallèlement, la problématique de la sécheresse est prégnante sur le territoire et justifie une irrigation raisonnée de certaines parcelles viticoles : l'irrigation de la plaine viticole de Cuers Pierrefeu fait l'objet d'un projet partenarial d'investissement entre la Société du Canal de Provence, la Région, la CCMPM, la Chambre d'agriculture et l'association des viticulteurs locaux. Par ailleurs, l'urbanisation croissante et la coexistence de nombreuses activités (agriculture, tourisme et quelques industries) engendrent des pressions, qualitatives et quantitatives, sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour limiter le risque d'inondation, deux PAPI – programme d'actions de prévention des inondations- ont été labellisés sur le territoire déjà réglementairement contraint par des PPRI -Plans de Préventions des Risques Inondations. Le PAPI complet « Côtiers des Maures », réalisé à l'échelle des 3 communes littorales de la CCMPM prévoit la réalisation de 27 M€ de travaux sur 6 ans ; le PAPI complet, en cours d'élaboration, pour le bassin versant du Gapeau concerne, sur la communauté de communes, les communes de Collobrières, de Pierrefeu-du-Var et de Cuers, avec la programmation de 24 M€ de travaux ;

En plus de l'ensemble de ces travaux hydrauliques, la préservation de la biodiversité s'appuie également sur une gestion intégrée des cours d'eau du territoire avec un accompagnement des propriétaires riverains dans l'entretien de leurs parcelles encadrée par des DIG en cours de définition. Le programme du PAPI constitue également une opportunité de sensibilisation du monde agricole au développement de nouvelles pratiques pour limiter l'impact des inondations sur ces activités, et, plus globalement, pour favoriser des pratiques vertueuses en matière de gestion des risques.

Autre risque majeur, le risque d'incendie des massifs forestiers. L'incendie de 2017 environnant la commune de Bormes les Mimosas avait ravagé plus de 1 600 ha et provoqué l'évacuation de 10 000 personnes.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place depuis lors pour limiter ces problématiques :

- Un PIDAF - Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier- existe à l'échelle des 6 communes de la CCMPM et de Hyères (2019) ; ce document prévoit notamment l'entretien du massif en développant des activités d'élevage et d'agroforesterie
- Un PPRIF - Plans de Prévention de risques d'incendies de forêts existe pour les communes de La Londe-les-Maures, de Bormes-les-Mimosas et de Collobrières ;

Enfin, la gestion du risque d'érosion et de submersion marine renvoie, quant à elle, à la mise en œuvre des Volets littoraux et maritimes des SCOT avec des orientations en matière de protection des plages et des espaces littoraux et marins à fort enjeux paysagers et écologiques.

AXE 1. Un programme de lutte contre les inondations

Méditerranée Porte des Maures exerce la compétence GEMAPI depuis le 01 janvier 2018.

Le PAPI Côtiers des Maures a été labellisé en date du 14 décembre 2017.

L'enveloppe globale du PAPI labellisé est de 25,79 Millions d'euros HT se déclinant selon les 8 axes suivants :

Axe	Libellé	Coût global (€HT)
Axe 0	Pilotage, coordination et suivi des actions	540 000
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	395 000
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	115 000
Axe 3	Alerte et gestion de crise	135 000
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	735 000
Axe 5	Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	1 820 000
Axe 6	Ralentissement des écoulements	6 785 000
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydraulique	15 265 000
Total		25 790 000

AXE 2. Un programme de lutte contre les incendies

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) est un document non réglementaire et volontaire, élaboré par les collectivités territoriales, associant l'ensemble des partenaires institutionnels, forestiers et environnementaux afin de définir, à l'échelle du territoire et en cohérence avec les territoires limitrophes, les ouvrages (pistes, débroussaillage, point d'eau) nécessaires à la lutte contre les incendies de forêt. Il a pour objectif prioritaire de protéger les espaces naturels en renforçant le dispositif de prévention et de lutte et en permettant de cloisonner les massifs forestiers en secteurs homogènes.

Le PIDAF représente une déclinaison territoriale du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI), document traduisant à l'échelon départemental la stratégie de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Programmés sur une période de 10 à 12 ans, les PIDAF permettent de planifier les équipements et d'aménagements d'un massif forestier afin de :

- Prévenir les incendies (information, détection),
- Ralentir leur progression (débroussailllements, sylviculture),
- Favoriser les actions de lutte (coupures de combustibles, entretien et sécurisation des accès, armement en points d'eau).

Le PIDAF de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a été approuvé par arrêté préfectoral du 5 février 2020. A titre indicatif le programme de travaux de débroussaillage et de réfection/création de pistes DFCI autofinancé par la CCMPM s'établit comme suit sur la période 2019-2022 :

2019

MPM	priorité1		priorité2		TOTAL	
	ha	€ HT	ha	€ HT	ha	€ HT
MCO	72,1	17304	0,7	840	72,8	18144
M.N	68	24480	12	21600	80	46080
Création	37,6	16544	2,9	6380	40,5	22924
TOTAL	177,7	58328	15,6	28820	193,3	87148

2020

MPM	priorité1		priorité2		TOTAL	
	ha	€ HT	ha	€ HT	ha	€ HT
MCO	125	30000	0,2	240	125,2	30240
M.N	72,3	26028	0	0	72,3	26028
Création	15,5	6820	0	0	15,5	6820
TOTAL	212,8	62848	0,2	240	213	63088

2021

MPM	priorité1		priorité2		TOTAL	
	ha	€ HT	ha	€ HT	ha	€ HT
MCO	167,9	40296	25,2	30240	193,1	70536
M.N	20,3	7308	0	0	20,3	7308
Création	24	10560	0	0	24	10560
TOTAL	212,2	58164	25,2	30240	237,4	88404

2022

MPM	priorité1		priorité2		TOTAL	
	ha	€ HT	ha	€ HT	ha	€ HT
MCO	122,4	29376	37.1	44520	159.5	73896
M.N	62,1	22356	0	0	62,1	22356
Création	27,4	12056	1,5	3300	28,9	15356
TOTAL	211,9	63788	38.6	47820	250.5	111608

Les travaux inscrits dans le PIDAF sont financés à hauteur de 80 % par les partenaires institutionnels de Méditerranée Porte des Maures au titre du dispositif FEADER.

En synthèse :

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas

des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Petites villes de demain ...) ;
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux sera recherchée, dans toute la mesure du possible (CRET, Contrat d'Avenir...)

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération inter territoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Le massif des Maures constitue une entité emblématique de 65 kilomètres de long et 25 de large, regroupant : le massif culminant à 780 mètres, la plaine des Maures sur sa limite Nord, et son littoral au Sud. Mais c'est aussi un territoire écartelé du point de vue administratif avec des politiques publiques davantage concentrées sur les zones urbaines/périurbaines et le littoral. Les élus des différentes intercommunalités ont souhaité bâtir, à travers un contrat de transition écologique (CTE), un projet dans lequel le massif des Maures se place au centre d'un projet global de transition écologique, en renforçant le lien entre ses différents territoires.

Le CTE du massif des Maures est porté par le syndicat du Massif des Maures et les 3 intercommunalités partenaires, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, la communauté de communes Cœur du Var et la Communauté de communes Golfe de Saint Tropez avec, en partenariat, le Conseil Départemental du Var, l'Etat, l'ADEME, le Cerema et la Banque des territoires.

Ce partenariat, à travers le CTE, a pour objectif de répondre à l'urgence climatique, en remettant le Massif des Maures au cœur de la transition écologique des territoires ; l'enjeu est de recréer une dynamique entre les différentes économies du territoire, autour de la transition écologique, et de faire de la préservation et de l'exploitation durable du massif un moteur de développement économique.

5 orientations stratégiques ont été retenues pour le CTE du massif des Maures :

- Orientation 1 : Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique ;
- Orientation 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage ;
- Orientation 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif ;
- Orientation 4 : Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts ;
- Orientation 5 : Accueillir, organiser et concilier les usages - Sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition.

A ce titre, le CTE du massif des Maures compte 21 fiches actions et 32 fiches en projet, mais il s'agit d'un document évolutif.

Pour chaque intercommunalité, un directeur responsable du pilotage du CTE a été désigné afin d'appuyer le syndicat dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation ; il est le garant du lien entre le CTE et le CRTE.

Le CRTE de la CCMPM reprend un certain nombre d'actions ou projets du CTE, qui sont déclinés en fiches actions/projet dans le CRTE, car elles apparaissent structurantes ou complémentaires et répondent aux orientations stratégiques définies par la CCMPM au regard de son projet de territoire.

Ainsi, peuvent être intégrées dans le CRTE :

- Les fiches-projet/action du CTE dont l'EPCI assure la maîtrise d'ouvrage, sans commencement d'exécution et avec un besoin de financement complémentaire,

Les autres actions du CTE avec un périmètre "massif" devront être évoquées lors du prochain COPIL CTE.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les services de l'Etat apporteront un appui à la collectivité pour approfondir l'état des lieux écologique du territoire.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Méditerranée Porte des Maures assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Il-elle pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI seront précisées dans une convention de partenariat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Partenariats avec la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle pourra désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région pourra soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations suivront les modalités de subventionnement fixées par la Région.

6.5. Partenariats avec le Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Le Département pourra alors à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance

du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département pourra soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations suivront les modalités de subventionnement fixées par le Département.

6.6. Partenariats avec des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics pourront désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics pourront soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le CRTE a aussi vocation Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques aux orientations stratégiques et au cap suivi par la collectivité.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Les chambres consulaires qui participent à la dynamique du territoire pourront contribuer à la mise en œuvre des actions du CRTE.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Une Annexe au présent contrat synthétise les divers financements obtenus et attendus dans le cadre des projets mis en œuvre.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire de référence et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Ce travail partenarial, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les démarches partenariales déjà existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la CCMPM ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires CCMPM, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCMPM. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de façon non exhaustive des membres suivants :

- Représentants de l'Etat (niveau départemental et régional) : Le préfet du Département ou son représentant
- Représentants des financeurs : Région, Département, Banques des Territoires, ANSSI, ADEME...
- Représentants de la Caisse d'Allocations Familiales : le Directeur ou son représentant
- Administrations communautaire et communale,
- Autres partenaires à définir en fonction des projets.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;

- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulon.

Article 14 – Annexes

Liste des annexes :

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

3-1. Valorisation des financements Etat CCMPM

3-2. Maquette financière

3-3. Indicateurs de suivi

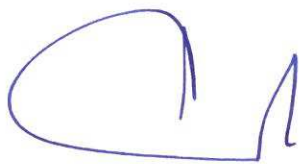
Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

4-1. Caisse des Dépôts et Consignation

Annexe 5 – Etat des lieux écologique

La Londe les Maures, le

- 5 JUIL. 2021




Monsieur Serge JACOB,
Secrétaire Général de la Préfecture du Var



Monsieur Richard CURNIER,
Directeur Régional de la Banque des Territoires

Monsieur François de CANSON,
Président de la Communauté de communes
Méditerranée Porte des Maures
Maire de la Londe-les-Maures
Vice-président de la Région Sud





Annexe 1 : Orientations stratégiques

Orientation 1 : Relancer l'activité économique du territoire « Méditerranée Porte des Maures »

AXE 1 - Accompagner le développement des sites en mutation

- *Fiche Action 1. Site des Bormettes à la Londe les Maures*
- *Fiche Action 2. L'Aérodrome Cuers-Pierrefeu*

AXE 2 - L'inclusion numérique au service du territoire

- *Fiche Action 3. Création d'un portail citoyen*
- *Fiche Action 4. Déploiement d'une opération de « cyber sécurisation » des SI des administrations locales du territoire*

Orientation 2 – Renouveler la stratégie touristique et patrimoniale pour consolider le rayonnement du territoire

AXE 1. Structurer un tourisme durable

- *Fiche Action 5. Construire et développer un plan vélo*

AXE 2. Valoriser les activités de découverte du terroir

AXE 3. Valoriser le patrimoine culturel du territoire

- *Fiche Projet 1. Valoriser le site historique du plateau Lambert et l'ancienne route reliant la Chartreuse de la Verne à Draguignan*
- *Fiche Action 6. Accueil d'une structure Micro-folie*

Orientation 3 : Soutenir la revitalisation des centres-villes de l'intercommunalité

AXE 1. Mettre en œuvre une opération d'amélioration de l'habitat sur le territoire intercommunal pour le parc privé

AXE 2. Favoriser la rénovation des centres-villes par la rénovation des bâtiments publics

- *Fiche Action 7. Rénovation des bâtiments publics du territoire*

AXE 3. Améliorer le logement des saisonniers

Orientation 4 : Engager le territoire dans la Transition énergétique et écologique

AXE 1. Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique (Axe 1 CTE)

- *Fiche Projet 2. Valoriser les produits du chêne liège*

AXE 2. Réduire la dépendance énergétique du territoire

AXE 3. Valoriser les déchets dans une logique d'économie circulaire

- *Fiche action 8. Création d'un Eco pole « déchets »*

Orientation 5 : Développer une production agricole durable

AXE 1. Développer une agriculture vivrière méditerranée

AXE 2. Produire une alimentation saine, locale et accessible en circuits courts

- *Fiche action 9. Mise en place du Projet Alimentaire Territorial de la CCMPM*

AXE 3. Favoriser les nouvelles pratiques agro-environnementales

Orientation 6 : Une gestion des risques majeurs liés aux spécificités du territoire

AXE 1. Un programme de lutte contre les inondations

AXE 2. Un programme de lutte contre les incendies



Annexe 2 : Fiches action et fiches projet

OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM

AXE 1: Accompagner le développement des sites en mutation

ACTION 1: FRICHE INDUSTRIELLE DES BORMETTES

OBJECTIFS DU PROJET

Réhabiliter une friche industrielle pour développer le territoire

DESCRIPTIF DU PROJET

Ce futur site de 21 ha, qui représente une formidable opportunité de développement économique et de création d'emplois pour la Région Sud, s'inscrirait dans un grand projet d'aménagement mixte et durable.

Il serait composé de plusieurs briques :

- **Un pôle d'activité technologique** où serait installé le groupe industriel, un centre de R&D dual (civil et militaire) et un cluster de PME avec un ensemble immobilier de 20 000 m² sur une surface minimum de 7,5 ha
- **Un équipement sportif de haut niveau** d'un minimum de 3 ha, porté par la Fédération Française de Rugby
- **Un projet hôtelier de luxe**

Ce Projet permettant la création d'environ **600 emplois**

Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	Convention Petite Ville de demain - Contrat d'avenir 2021 - AMI Friche industrielle (candidature en octobre 2021)
Thématique Région	AMI Friche industrielle (Mars 2021)
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	Suivi par le Bureau communautaire de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par la DGS et la DGA Aménagement et Développement économique - Mobilisation du "Comité de projet" Petite Ville de demain
Indicateur de suivi /réussite	Le projet défini est réglementairement et techniquement faisable

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Date prévisionnelle démarrage	2021
Montant	50 Millions
CCMPM	10 Millions
État Plan de relance	A compléter (après consultation)
État Contrat Avenir	A compléter (après consultation)
Banque des Territoires	A compléter (après consultation)
Région Sud Contrat d'avenir	6 Millions
Région Sud AMI Friche	2 Millions
Privé	26 Millions
Autre	

OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM	
Axe 1: Accompagner le développement des sites en mutation	
ACTION 1.1.2 : FRICHE INDUSTRIELLE de L'AERODROME CUERS-PIERREFEU	
OBJECTIF	
Réhabiliter une friche industrielle pour développer le territoire	
DESCRIPTIF	
<p>Le développement de cette zone d'activité d'enjeu prioritaire consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'acquisition auprès de l'État d'un terrain de 20 hectares pour y développer des activités dans le domaine de l'aéronautique. -Une valorisation des activités présentes (8 ha) et l'aménagement d'un site de 12 ha pour l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles de l'aéronautique français. -Le développement d'un équipement de formation aux métiers de l'aéronautique, à destination des jeunes du territoire. <p>Ce Projet permettant la création d'environ 400 emplois</p>	
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	Contrat Avenir - AMI Friche industrielle (candidature en octobre 2021)
Thématique Région	Contrat Avenir - AMI Friche industrielle (Mars 2021)
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	Suivi par le Bureau communautaire de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par la DGS et la DGA Aménagement et Développement économique - Mobilisation de la Commission Développement Economique
Indicateur de suivi /réussite	Le projet défini est réglementairement et techniquement faisable
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2021
Montant	18500000
CCMPM	1770000
État Plan de relance	A compléter (après consultation)
État Contrat Avenir	
Banque des Territoires	
Région Sud	
Contrat d'avenir Région Sud AMI Friche	800000
Privé	
Autre	

OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM	
Axe 2: L'INCLUSION NUMERIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE	
ACTION 3 : CREATION D'UN PORTAIL CITOYEN	
OBJECTIF	
Simplifier les démarches numériques des usagers	
DESCRIPTIF	
<p>Mettre en place des services d'accompagnement aux usages numériques, auprès des différents publics.</p> <p>Simplifier les démarches administratives.</p> <p>Simplifier l'accès aux démarches dématérialisées des communes et de la Communauté de communes (cf : France Connect)</p> <p>Simplifier le partage et la circulation des données administratives, en s'appuyant sur les API nationales, au sein des différents outils numériques du territoire.</p> <p>Créer un poste de Conseiller numérique (+ aidant connect) pour accompagner les différents usagers à monter en compétence dans le domaine du numérique et à accéder en toute sécurité aux outils numériques.</p>	
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	France relance + Guichet national API + Dispositif « Conseiller numérique »
Thématique Région	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	COFIL et COTECH
Indicateur de suivi /réussite	Embauche d'un conseiller numérique – mise en place des outils nécessaires – nombre d'administrés accompagnés
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2021
Montant	95 000
CCMPM	30 000
État	AAP en cours (65 000 euros)
Plan de relance	
État	
Contrat Avenir	
Banque des Territoires	
Région Sud	
SMART	
Privé	
Autre	

OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM		
Axe 2: L'INCLUSION NUMERIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE		
ACTION 4 : DÉPLOIEMENT D'UNE OPÉRATION DE « CYBER SÉCURISATION » DES SI DES ADMINISTRATIONS LOCALES DU TERRITOIRE		
OBJECTIF		
Protéger les administrations locales des cyber attaques		
DESCRIPTIF		
Dans le cadre du volet "Cybersécurité" France Relance, un accompagnement de l'ANSSI est souhaité avec : Le "parcours initial cybersécurité" qui permettra d'effectuer un pré-diagnostic et un accompagnement par des prestataires compétents, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la mise en oeuvre. Un parcours intermédiaire ou avancé est préféché. A l'issue du diagnostic le « parcours relais » sera initié avec un plan d'action. Des prestataires en charge de la maîtrise d'oeuvre pour le réaliser seront recrutés.		
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures / Ville de La Londe Les Maures	
Thématique Plan de relance	A.N.S.S.I Cybersécurité	
Thématique Région		
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	
Modalités de pilotage	Suivi par le Bureau communautaire de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par la DGS et la DGA Aménagement et Développement économique ainsi que le Directeur de l'informatique.	
Indicateur de suivi /réussite	Diagnostic réalisé – plan d'action rédigé	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Date prévisionnelle démarrage	2021	2022
Montant	118000 €	
Répartition	40000 €	78 000
CCMPM		18 000
État		
Plan de relance		
ANSSI	40 000	60 000
Banque des Territoires		
Région Sud		
Privé		
Autre		

OS 2 : RENOUELER LA STRATEGIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE POUR CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	
Axe 1: Structurer un tourisme durable	
ACTION 5 : CONSTRUIRE ET DEVELOPPER UN PLAN VÉLO	
OBJECTIF	
Favoriser la mobilité douce	
DESCRIPTIF	
<p>Déploiement d'un Plan Vélo : Le vélo est un enjeu incontournable en termes de développement environnemental, économique et touristique. MPM possède déjà des atouts qu'il faut renforcer en continuant à structurer des services, des itinéraires, des circuits à thèmes : Structuration / aménagements du réseau, déploiement de l'itinérance – création de circuits, équipements adaptés aux vélos et aux vélos électriques : stationnements, bornes de rechargements, ... création de circuits à thème, services aux cyclistes, ...</p> <p>Déploiement du label Accueil Vélo : Structurer les pratiques et impliquer les professionnels pour mettre en place une offre touristique adaptée et valorisée par le biais du label Accueil Vélo Réaliser un maximum de visites d'évaluation et d'accompagnement par l'OTI Communiquer de façon spécifique sur cette marque et la valoriser sur les opérations de salons en France et à l'étranger où le vélo est très demandé</p>	
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	ADEME / Appel à projet AVELO2
Thématique Région	Plan d'actions 2021 de la Région Sud : Une approche par thématique
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	Suivi par la Commission Tourisme de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par le service tourisme de la communauté en lien avec l'OTI et les deux OT Communaux. (Bormes les mimosas et Le Lavandou)
Indicateur de suivi /réussite	Obtention du label Accueil Vélo - Nombre de circuits touristiques vélo créés – km de réseau aménagés
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2022
Montant	52200
CCMPM	23600
État Plan de relance – État	20500 - AAP en cours
Banque des Territoires Région Sud Contrat d'avenir	
Région Sud	4050
Département	4050

OS 2 : RENOUELER LA STRATEGIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE POUR CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE		
Axe 3: Valoriser le patrimoine culturel du territoire		
PROJET 1 : VALORISER LE SITE HISTORIQUE DU PLATEAU LAMBERT ET L'ANCIENNE ROUTE RELIANT LA CHARTREUSE DE LA VERNE À DRAGUIGNAN		
OBJECTIF		
Mettre en valeur les sites historiques du territoire		
DESCRIPTIF		
Le projet consiste à restaurer une partie de la ferme du Plateau Lambert, qui est un vestige de la vie monacale situé au cœur du massif des Maures sur un site archéologique remarquable, ainsi que l'ancienne route reliant la Chartreuse de la Verne à Draguignan. La réhabilitation de ce cheminement religieux s'inscrit dans une politique régionale de revalorisation du patrimoine culturel et religieux du territoire.		
Territoire Concerné	Intercommunalité - Collobrières	
Thématique Plan de relance	Rénovation des équipements patrimoniaux	
Thématique Région	Mettre en valeur le patrimoine religieux	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE		
Maître D'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	
Modalités de pilotage	Suivi par la Commission Tourisme de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par le service tourisme de la communauté en lien avec l'OTI et les deux OT Communaux.(Bormes les mimosas et Le Lavandou). Comité de pilotage associant le Président de la communauté, Madame le maire de Collobrières, l'Etat, l'ONF et les partenaires financiers.	
Indicateur de suivi /réussite	Km de chemin réhabilités – surface de bâtiment rénovée et mise à disposition d'activité économique/touristique	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Date prévisionnelle démarrage	2022	2022
Montant		10000 €
CCMPM		
État Plan de relance		
État		
Banque des Territoires		
Région Sud		
Département		
ONF		
Autre		

OS 2 : RENOUELER LA STRATEGIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE POUR CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Axe 3: Valoriser le patrimoine culturel du territoire

ACTION 6 : ACCUEIL D'UNE STRUCTURE MICROFOLIES

OBJECTIF

Développer des lieux de culture avec un musée numérique

DESCRIPTIF

Une micro Folie permet d'apporter au plus près des citoyens ces chefs d'œuvres nationaux et même locaux puisque toutes les Micro-Folies du réseau ont d'ores et déjà accès aux collections de la région des Hauts-de-France. Une numérisation des collections régionales est possible. Il est proposé d'accueillir cette activité culturelle dans une espace dédié de l'Espace Horace Vernet

Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
----------------------------	---

Thématique Etat	Programme Petites Villes de demain
------------------------	------------------------------------

Thématique Région	
--------------------------	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
-------------------------	---

Modalités de pilotage	Suivi par la Commission Tourisme de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par le service tourisme de la communauté en lien avec l'OTI et les deux OT Communaux. (Bormes les Mimosas et Le Lavandou)
------------------------------	--

Indicateur de suivi /réussite	Nombre de visiteurs annuel
--------------------------------------	----------------------------

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Date prévisionnelle démarrage	2022	2022
Montant	61000 €	36000 €
Répartition		
CCMPM	A déterminer	A déterminer
Etat	A déterminer	A déterminer
Plan de relance	A déterminer	A déterminer
Etat	A déterminer	A déterminer
Banque des Territoires	A déterminer	A déterminer
Région Sud	A déterminer	A déterminer
Département	A déterminer	A déterminer
CAF	A déterminer	A déterminer
	A déterminer	A déterminer

OS 3 : Soutenir la revitalisation des centres villes de l'intercommunalité				
Axe 2 : Favoriser la rénovation des centres villes pour la rénovation des bâtiments publics				
ACTION 7 : RÉNOVATION DES BATIMENTS PUBLICS				
OBJECTIF				
Limiter les consommations d'énergie des bâtiment publics Améliorer l'attractivité des centres villes				
DESCRIPTIF				
Volonté de rénover les bâtiments publics principaux du territoire dans des normes énergétiques optimales. Deux sont dores et déjà lancés : <ul style="list-style-type: none"> - Hôtel de ville de La Londe - Hôtel de ville du Lavandou - Ecole Oswald à La Londe - Théâtre des Bormettes à La Londe 				
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures			
Thématique Etat	Rénovation énergétique des bâtiments publics / DSIL			
Thématique Région	CRET			
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE				
Maître d'ouvrage	Communes de Méditerranée Porte des Maures			
Modalités de pilotage	Suivi par la communauté de communes			
Indicateur de suivi /réussite	Surface de bâtiment public réhabilité / diminution des dépenses d'énergie pour la collectivité			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Date prévisionnelle démarrage	2021/2022			
Opération	HV La Londe	HV Le Lavandou	Ecole Oswald La Londe	Théâtre
Montant	947 580 €	480 000 €	277 360 €	
CCMPM	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
État DSIL	231 200 €		221 888 €	
État FNADT	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
ADEME	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Région Sud CRET	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Département	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Banque des Territoires	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
FNCCR (ACTEE)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
AUTOFINANCEMENT	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer

OS 4 : Engager le territoire dans la transition énergétique et écologique	
AXE 1 : Développer une gestion forestière durable qui valorise les spécificités du territoire et qui contribue à l'atténuation du changement climatique	
Projet 2 : RELANCER LA FILIÈRE LIÈGE SUR LE TERRITOIRE	
OBJECTIF	
Relancer une production historique du massif des maures qui apporte des bénéfices important au territoire. En effet le liège est une ressource naturelle qui génère une économie renouvelable, source d'emplois et de résilience, zone de renforts du réseau des coupures de combustibles, milieu riche d'une très grande biodiversité, excellent capteur et stockeur de carbone.	
Les objectifs du projet sont de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et maîtriser la ressource (cartographie, regroupement de propriétaires) - Professionnaliser l'exploitation du liège - Remettre en production les forêts (accès, régénération, levées de liège mâle, brûlé et sur-épais) - Transformation locale et structuration d'une filière d'isolation en complément de la filière « bouchon » accompagnée par l'entreprise DIAM 	
DESCRIPTIF	
Ce projet est inscrit dans le CTE du Syndicat Mixte du Massif des Maures.	
Il sera conduit en plusieurs étapes :	
<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une stratégie pour la filière liège et une définition de la gouvernance qui sera menée au niveau du Syndicat Mixte du Massif des Maures. - Réalisation d'une cartographie des suberaies et mobilisation des propriétaires : cette action pourra être conduite au niveau de la communauté de communes. - Professionnalisation des leveurs en équipant les centres de formation d'appareils de levage et en organisant des formations professionnalisantes de leveurs. - Remise en production des suberaies et relance de l'exploitation du liège femelle. - Apport de la valeur ajoutée à la production en équipant le territoire d'outils de transformation de liège, en valorisant le liège mâle et le liège brûlé et en développant une filière design et artistique - Obtention de la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) pour la gestion durable de la suberaie. 	
Territoire Concerné	Le massif des Maures
Thématique Plan de relance	Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer
Thématique Région	Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Massif des Maures
Modalités de pilotage	Comité de Pilotage à constituer avec les partenaires du projet Les modalités de gouvernance restent à définir
Indicateur de suivi /réussite	Surface remise en production (minimum de 250 ha) / Exploiter 1 000 tonnes par an de liège femelle / Mise en place d'une unité de trituration locale pour le liège / Avoir exploité 250 ha de liège mâle, sur-épais et brûlé
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2022
Montant	3000000 €
Répartition	
CCMPM	A déterminer
État	
Plan de relance	A déterminer
État	A déterminer
Banque des Territoires	A déterminer
Région Sud	A déterminer
	A déterminer
	A déterminer
Privé	A déterminer
Autre	A déterminer

OS 4 : ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE	
Axe 4: Valoriser les déchets dans une logique d'économie circulaire	
ACTION 8: CRÉATION D'UN ÉCO-POLE DÉCHETS	
OBJECTIF	
Optimiser qualitativement et quantitativement le traitement des déchets	
DESCRIPTIF	
<p>Afin de respecter les obligations réglementaires et de maîtriser les coûts de traitement, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures envisage de réaliser un éco-pôle sur le territoire communautaire permettant de développer des solutions de traitement des différents flux de déchets (OMR, encombrants, bio déchets, végétaux, valorisables, ...)</p> <p>La collectivité prendra en compte dans sa réflexion les besoins des EPCI voisins (SITOMAT, Golfe de Saint-Tropez...) afin de dimensionner le futur équipement qui devra être adapté à la production du bassin.</p> <p>Intégrer une filière locale de traitement des déchets verts.</p>	
Indicateur de suivi /réussite	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Etat	Contrat d'avenir / ADEME bio déchets
Thématique Région	Généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
MOA	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	COFIL et COTECH
Indicateur de suivi /réussite	Etude sur la création d'un écopôle réalisée / Ecopôle fonctionnel
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2022
Montant	10 Millions
Répartition	
CCMPM	A déterminer
Etat	A déterminer
Plan de relance	A déterminer
Etat	A déterminer
Contrat Avenir	A déterminer
Banque des Territoires	A déterminer
ADEME	A déterminer
Région Sud	A déterminer
Région Sud AMI	A déterminer
Friche	A déterminer
Privé	A déterminer
Autre	

OS 5 : Développer l'agriculture du territoire	
AXE 2 : Produire une alimentation saine, locale et accessible en circuits courts	
ACTION 9 : MISE EN PLACE D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	
OBJECTIF	
<p>Assurer à la population une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux demandes des administrés pour une alimentation saine, locale et accessible en circuits courts - favoriser la production agricole locale - rapprocher les agriculteurs et les consommateurs - soutenir les actions d'éducation à l'alimentation - lutter contre le gaspillage alimentaire - valoriser les déchets - développer un cercle alimentaire vertueux 	
DESCRIPTIF	
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic des ressources (productions, surfaces exploitables, potentiel de production), des besoins (consommateurs, associations caritatives, CCAS, restauration collective, commerces locaux et GMS du territoire), des outils de transformation et de distribution (groupement de producteurs, groupement d'achat, entreprise agroalimentaire, abattoir...) - Proposition d'actions sur le territoire en fonction du diagnostic, des attentes des administrés et des objectifs du projet - Mise en place des actions définis 	
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires Structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux Favoriser l'accès à des aliments frais, locaux et solidaires
Thématique Région	Projets alimentaires territoriaux Permettre l'accès au foncier
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	Comité de Pilotage constitué de CCMPM, de la Chambre d'Agriculture, d'AgribioVar, de la SAFER, de la prud'homie de pêche, de l'ONF, de l'AUDAT, du CERPAM, de la DRAAF, de l'ADEME et des représentants des PAT des communautés de communes voisines
Indicateur de suivi /réussite	Taux de réalisation des actions proposées lors de la rédaction du plan d'action - % de produits locaux dans la restauration collective – % de produits locaux dans le panier des personnes défavorisées – augmentation de la surface agricole utile
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2022
Montant	230000 €
Répartition	
CCMPM	130000 €
État Plan de relance / PNA	100000 €
État AAP alimentation	A déterminer
Banque des Territoires Région Sud	A déterminer
	A déterminer
Privé	A déterminer
Autre	A déterminer



Annexe 3-1 : Valorisation des financements Etat CCMPM

APPELS A PROJETS/AIDES	Statut du porteur	Nom du porteur	Projet	Commune	Subvention accordée EPCI	Subvention accordée Commune	Subvention accordée Autres	Commentaires
Recyclage foncier des friches	Entreprises	SPL Méditerranée	La reconversion de l'ancien site sanatorium prévoit la création de 243 logements avec des ambitions en terme de performance énergétique ambitieuses. Le projet intègre également des activités commerciales, une maison de quartier et la requalification d'espaces paysagers.	Pierrefeu du Var			902 908 €	
Rénovation énergétique des bâtiments de l'État	Bâtiments Etat	Ministère des armées	Remplacement d'une chaudière au fuel par une chaudière au gaz avec citerne gaz	Cuers			15 000 €	
Rénovation énergétique des bâtiments de l'État	Bâtiments Etat	Ministère des armées	Remplacement d'une chaudière au fuel par une chaudière au gaz avec citerne gaz	Cuers			20 000 €	
Entreprises engagées pour la transition écologique	Entreprises	Replica Art Distribution	NC	La Londe-les-Maures			6 500 €	
Programme National pour l'Alimentation (PAT)	Collectivité	CC Méditerranée Porte des Maures	Projet alimentaire territorial de la communauté de communes	CC Méditerranée porte des maures	100 000 €			
Soutien à l'investissement industriel dans les territoires	Entreprises	CABELVAR	Modernisation de l'outil de production	Cuers			171 000,00 €	

Soutien aux associations qui luttent contre la pauvreté	Association	Assistance relais pour tous éducation thérapeutique santé information/Artetsi	Achat d'un véhicule utilitaire à destination des plus précaires.	Le Lavandou	30 000 €			
DSIL exceptionnelle France Relance	Collectivité	Mairie de Bormes les Mimosas	Réhabilitation de la maison Jacob pour en faire un espace de coworking	Bormes les Mimosas	187 500 €			
DETR	Collectivité	Mairie de Collobrières	Construction d'une salle polyvalente et parking 40 places avec aménagement des abords extérieurs	Collobrières		381 200 €		
DETR	Collectivité	Mairie de Pierrefeu	Réfection de la toiture et de la cour de récréation des écoles	Pierrefeu		50 000 €		
DETR	Collectivité	Mairie de Collobrières	Aménagement d'un jardin aux abords de l'église Saint-Pons	Collobrières		56 096 €		
DETR	Collectivité	CCMPM	Valorisation des bio-déchets (acquisition de composteurs individuels et collectifs)		60 000 €			
DSIL Rénovation énergétique	Collectivité	Commune de la Londe les Maures	Rénovation de l'école Eugène OSWALD	La Londe-les-Maures		221 888 €		
DSIL Rénovation énergétique	Collectivité	Mairie de Collobrières	Installation d'une Chaufferie Bois	Collobrières		99 992 €		
DSIL Rénovation énergétique	Collectivité	Mairie de la Londe les Maures	Rénovation de l'Hôtel de ville	La Londe-les-Maures		231 200 €		
DSIL Rénovation énergétique	Collectivité	Mairie de Pierrefeu	Rénovation de l' Ecole Anatole France			136 150 €		
Total					377 500 €	1 176 526 €	1 115 408 €	2 669 434 €

Annexe 3-3 Indicateurs

Indicateur	Référence	Objectif
OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM		
Nombre d'emplois sur le territoire	14 200	15 200
Surface de friches industrielles réhabilités	0 ha	30 ha
Nombre d'habitation reliée à la fibre	9 905	47 600
Nombre d'administrés ayant bénéficié d'un appui pour une démarche administrative en ligne par an	1000	3000
Création d'un plan d'action pour la cyber sécurisation des administrations		Plan d'action défini
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un appui digital	140	550
OS 2 : RENOUELER LA STRATEGIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE POUR CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE		
% de la fréquentation touristique sur Juillet Aout		70 %
Création d'une nouvelle stratégie touristique exemplaire		Politique et plan d'action définis
km de réseau aménagé pour le vélo	37 km	47 km
km de chemin de randonnée aménagés	350 km	400 km
km de chemin de randonnée dans le cadre du PIAPN	0	350 km
Nombre de visiteurs des « Microfolies »	0	2000
OS 3 : Soutenir la revitalisation des centres villes de l'intercommunalité		
Réalisation d'un diagnostic sur le parc privé intercommunal		Diagnostic réalisé
Surface de bâtiments public réhabilité		500 m2
Dépenses d'énergie pour la collectivité	1030 Gwh/an énergie finale	930 Gwh/an énergie finale
OS 4 : Engager le territoire dans la transition énergétique et écologique		
Elaboration d'un programme de coupes public-privé		Programme rédigé et validé par les parties
Surface de suberaie en production		+250 ha
Outils de valorisation du liège mis en place		Création d'une unité de trituration locale pour le liège
Etude sur la création d'un écopôle		Etude réalisée
Taux d'indépendance énergétique du territoire (Energie produite sur le territoire / Energie consommée)	3,73 %	5%
OS 5 : Développer l'agriculture du territoire		
Surface Agricole Utile	5940 ha	6237 ha
Nombre de producteurs hors viticulteurs sur le territoire	En cours de diagnostic	+ 10
Surface Agricole engagée dans une démarche agro-environnementale	2286 ha démarche de labellisation	2743 ha
% de production locale dans la restauration collective	En cours de diagnostic	20%
% des produits locaux dans le panier des personnes défavorisées	En cours de diagnostic	10%

Annexe 4 :

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

Annexe 5 : État des lieux écologique du territoire

Mobilité

Nombre de km de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés :

Dans le cadre de l'ambition française de création d'un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures (CCMPM) travaille pour le développement du domaine cyclable sur son territoire.

A ce jour nous comptabilisons les chiffres suivants :

Bande cyclable : 2,1 km
Bande ocre : 8,9 km
Piste cyclable : 16,3 km
Voie verte : 5,4 km
Espace partagée : 4,1 km
By-pass : 0,1 km

Source : inventaire audat.var, janvier 2020, méthode de comptage CEREMA

Existence de pôle(s) multimodal (aux) :

Il existe une gare TER à Cuers, 20 services / jour en semaine.
La gare TER de Cuers-Pierrefeu dessert en trajet direct de la gare des Arcs-Draguignan jusqu'à la gare de Toulon. (2 sens)

Existence de zones à faible émission :

Aucune ZFE pour le moment dans le Var.

Existence de voies réservées au covoiturage :

Aucune voie réservée au covoiturage dans le Var.

Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public :

23 bornes de recharge électriques comptabilisées sur la CCMPM. (Source : chargemap).

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité :

« La Communauté de communes ne dispose pas de schéma de transport et les seules lignes de transport en commun sont celles de réseau ZOU porté par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Le principal moyen de transport est la voiture individuelle. (Source : PCAET 2019)

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a rassemblé ses réseaux de transports sous la bannière « ZOU » qui agit pour améliorer la mobilité au quotidien pour tous et rendre lisible l'offre de transport public.

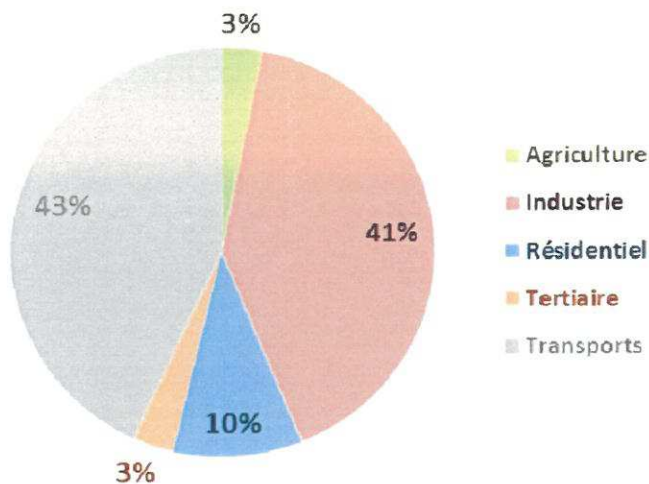
Toutes les communes de la CCMPM sont desservies par les transports « ZOU » grâce à un nombre important de lignes.

(Source : ZOU Ma Région Sud)

Energie et Climat

Emissions de gaz à effet de serre du territoire :

Au total, 362 kilotonnes équivalent CO₂ (kteq CO₂) ont été émises durant l'année 2016 sur l'ensemble du territoire de la CCMPM. Cela représente 8,4 tonnes par habitant (même ratio en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur).



Contribution des différents secteurs aux émissions de GES, hors U.T.C.F et gaz fluorés en 2016 (source : Artelia d'après AtmoSud - Inventaire d'émissions de polluants et GES)

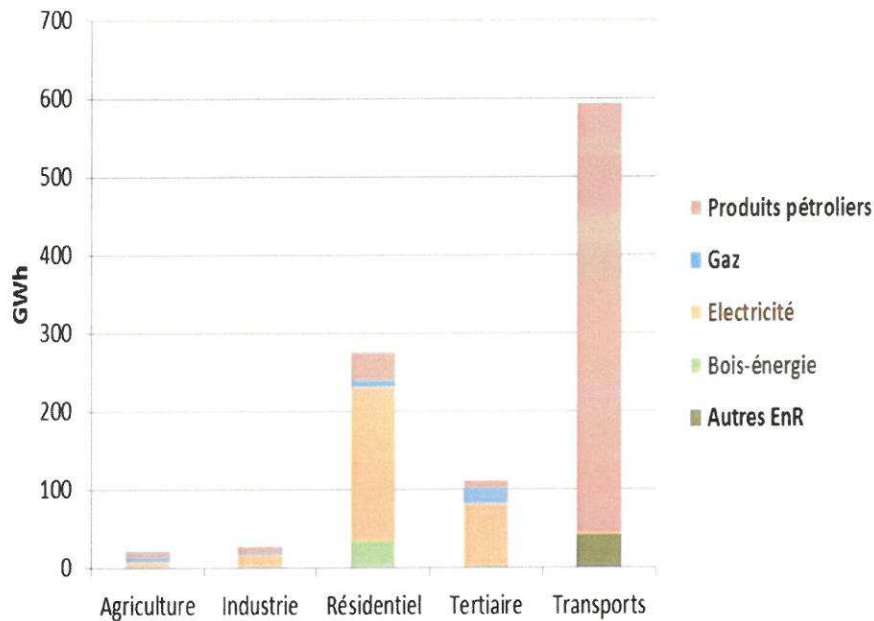
Le secteur industriel concentre 41 % des émissions totales sur le territoire de la CCMPM alors qu'il n'en concentre que 18 % à l'échelle du Var. De plus 96 % des émissions identifiées sont liées à la commune de Pierrefeu-du-Var (environ 142 kilotonnes équivalent CO₂ (kteq CO₂). Ces émissions non énergétiques sont liées en partie à l'exploitation du site de Roumagayrol, qui est une installation de stockage des déchets. (Source : PCAET 2019)

Consommation énergétique du territoire :

La consommation d'énergie finale représente toute l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. Cela comprend les consommations d'électricité et de chaleur (qui sont des énergies secondaires) des différents secteurs mais pas les consommations énergétiques de la branche énergie (énergie primaire).

En 2016, les secteurs d'activités du territoire de la CCMPM consommaient environ 1 030 GWh/an. Cela représentait en 2016, près de 24 MWh/hab. (de l'ordre de 20 MWh.hab. dans le

Var).



Répartition des consommations énergétiques par secteur d'activité et par forme d'énergie sur la CCMPM (source : Artelia d'après AtmoSud - Inventaire énergétique)

Production annuelle d'énergie renouvelable

En 2016, la production d'énergie renouvelable était de 52 GWh : 7% d'électricité renouvelable, 93% de thermique renouvelable.

La production d'énergie renouvelable (EnR) est quasi-exclusivement basée sur les unités de production thermique.

En 2016, la part représentative des productions EnR par rapport aux consommations finales d'énergie atteignait uniquement 5,1 % sur le territoire de la CCMPM.

Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises :

Estimation de 7% de passoires thermiques à l'échelle du Var. (source : Ministère de la transition énergétique).

Répartition du parc immobilier par étiquette du DPE :

Logements recensés en 2020 par étiquette du DPE à l'échelle de la CCMPM :

A : 1 556 soit 16%

B : 908 soit 9%

C : 1 664 soit 17%

D : 3 198 soit 32%

E : 1 844 soit 19%

F : 557 soit 6%

G : 152 soit 1%

(Source : ADEME)

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée :

La CCMPM a initié une étude pré opérationnelle d'amélioration de l'habitat qui permettra d'identifier prochainement le parc de copropriétés en situation fragile ou dégradée.

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire :

Sur la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, 62 entreprises ou artisans certifiés RGE sont recensés dans le domaine de l'énergie et du climat. (source : FAIRE)

Agissant tous pour la rénovation énergétique, les domaines sont vastes : des travaux d'efficacité énergétique, installations d'énergies renouvelables, rénovation globale, études énergétiques...
A noter que la seule entreprise d'étude solaire photovoltaïque du Var se trouve à Cuers.

Nombre estimé de chaudières à fioul :

2 287 logements sont concernés par la substitution des chaudières fioul par des chaudières plus performantes qui offre un gain énergétique de 18 GWh environ. (source : Rapport de diagnostic PCAET 2019).

Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible :

Expérimentation d'un réseau de chaleur mixte sur la commune de La Londe Les Maures (avec part en chaufferie, bois, à hauteur de 200 kW).

Traitement des déchets/Economie circulaire

Tonnage de déchets produits par le territoire

Bilan des tonnages collectés en 2018 :

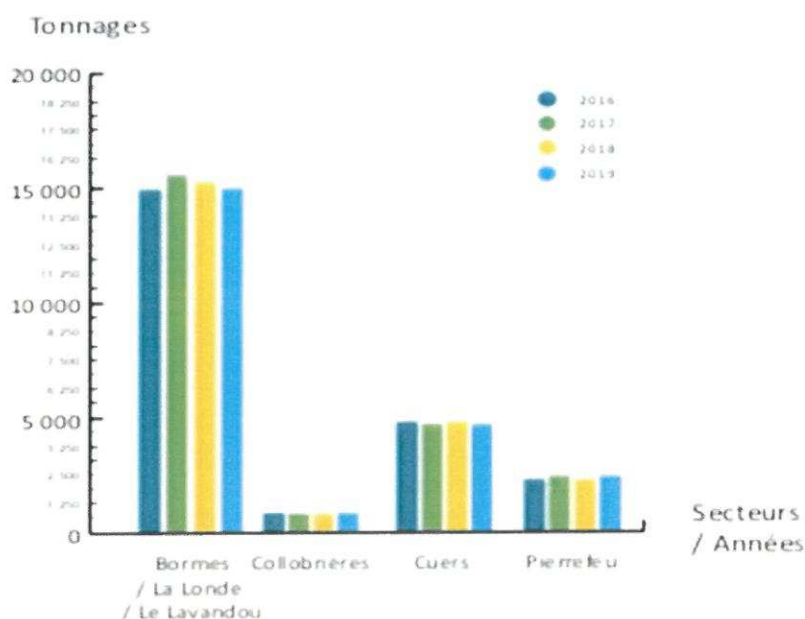
22 805 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2019 sur le territoire de la communauté de communes soient 520,6kg/habitant/an.

Les tonnages de déchets ménagers sont en diminution de 2,64% par rapport à 2018 (soit - 620 tonnes).

Un habitant du territoire de Méditerranée Porte des Maures produit en moyenne 520,68 kg d'OMR par an. La diminution des OMR par habitant est une tendance notable qui s'inscrit dans la durée sur notre territoire ; -23 kg/hab par rapport à 2018 et -62 kg/hab par rapport à 2017.

Les efforts fournis par la CCMPM notamment dans les cantines sur la production des déchets ont contribué à cette amélioration des résultats.

(Source : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Méditerranée Porte des Maures).



Etat des équipements de tri au regard des normes :

Sur les 5 déchetteries communautaires du territoire, 4 sont aux normes. La déchetterie de la Pabourette sur la commune de La Londe Les Maures sera mise aux normes en 2021.

Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective, et pour des logements collectifs :

Le tri est réalisé dans certaines cantines de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Néanmoins il n'existe pas de collecte différenciée de ces produits.

Taux de tri par filière :

Le tri sélectif représente 3.251 tonnes en 2019 sur le territoire communautaire soit :

Multimatériaux : 1443 tonnes

Verre : 1808 tonnes.

MATÉRIAUX	MULTIMATÉRIAUX		VERRE		TOTAL		PROGRESSION	RAPPEL
ANNÉES	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018/2019	2018
Bormes / La Londe / Le Lavandou	896	932	1016	1198	1912	2130	+ 11,40 %	- 2,75 %
Collobrières	55	63	77	96	132	159	+ 20,45 %	+ 10,83 %
Cuers	306	282	304	360	610	642	+ 5,24 %	+ 9,32 %
Pierrefeu	160	166	146	154	306	320	+ 4,47 %	+ 14,61 %
	1417	1443	1543	1808	2960	3251	+ 9,83 %	+ 1,72 %

Evolution 2018/2019 du tri sélectif par secteur (en tonnes) : (Source : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Méditerranée Porte des Maures).

Pour la 2^{ème} année consécutive, Méditerranée Porte des Maures enregistre une baisse des déchets ménagers collectés conjuguée à une progression du tri sélectif. Le tri sélectif se renforce progressivement sur notre territoire.

En effet, après avoir enregistré une hausse de 1,72 % en 2018, le tri sélectif progresse de 9,83 % en 2019.

Les actions de sensibilisation au tri sélectif, réalisées par l'équipe de la Communauté de communes, se sont poursuivies tout au long de l'année, notamment dans les écoles, mais également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres. Par ailleurs, la Communauté de communes propose régulièrement des visites de la déchetterie au public scolaire.

Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports des trois communes littorales.

Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers.

Des actions de sensibilisation au tri sélectif ont également été organisées dans les écoles, collèges, dans le cadre de journées pédagogiques mais également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres.

Agriculture et alimentation locale

Existence d'un projet alimentaire territorial :

Les élus de "Méditerranée Porte des Maures" ont lancé leur Projet Alimentaire Territorial (PAT) le 25 septembre 2020. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les actions de préservation de l'environnement. Elle contribuera également au développement économique du territoire.

Le Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de commune Méditerranée Porte des Maures est reconnu officiellement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis mars 2021.

Nombre d'exploitations agricoles :

480 exploitations agricoles recensées en 2010 sur le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.

Recensé tous les 10 ans, le millésime 2021 sera disponible en novembre 2021. (Source : AGRESTE).

Nombres de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteur ou d'AMAP :

63 exploitations vendent en circuit court (hors vin). (Source RGA 2010).

Surface agricole utile du territoire :

5 552 ha exploités par des exploitations professionnelles dont le siège d'exploitation est local sur le territoire en 2010.

Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagés dans des démarches de labellisation environnementale :

2 286 ha enregistrés par l'Agence bio (bio ou conversion) par 65 exploitants engagés en bio sur le territoire, en 2019 (source Agence bio).

Actions en matière de biodiversité

Le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures se caractérise par la présence de grands espaces naturels et forestiers, touristiques et culturels emblématiques. Entre montagnes, vallées typiques de la Provence et le littoral, le territoire de la CCMPM regorge de sites naturels, comme le massif des Maures et ses contreforts, ou le littoral très touristique en période estivale.

Surface des aires protégées

Les espaces des diverses aires protégées représentent 78% de la surface totale du territoire.

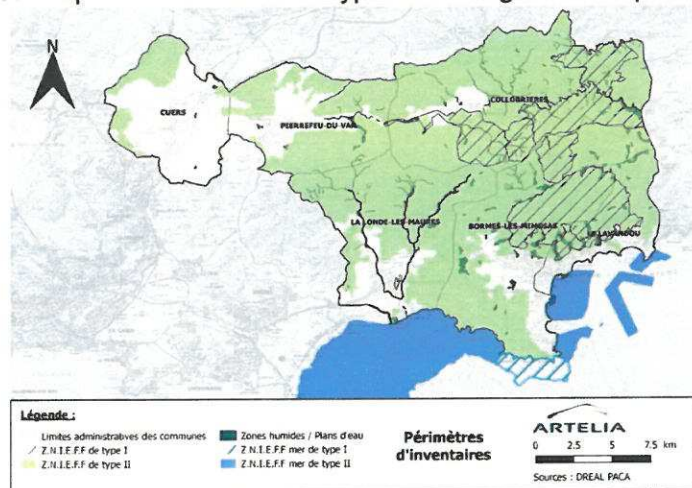
L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un outil de connaissance, indiquant la présence localisée de certaines espèces ou milieux rares et protégés par la loi.

Il a pour objectif d'identifier, de localiser et de décrire le patrimoine naturel régional. Ils permettent de connaître et de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les projets portant sur le territoire. Cet inventaire permet ainsi une meilleure gestion et protection des espaces identifiés via sa prise en compte dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, élaboration de schémas départementaux de carrières, etc.) sans pour autant se substituer aux études d'impacts. Il faut noter que ces inventaires n'ont, en effet, pas de valeur juridique directe.

Les ZNIEFF sont réparties en deux types :

- les ZNIEFF de type 1 : Ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes ;
- les ZNIEFF de type 2 : Ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

Il existe en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur un autre zonage d'inventaire : les ZNIEFF géologiques. Il s'agit d'une spécificité de la région. Elles constituent des secteurs présentant une richesse exceptionnelle en fossiles et strates géologiques, liées à l'histoire des sites. Ces ZNIEFF correspondent à des stratotypes ou des gisements paléontologiques.



Carte des ZNIEFF et zones humides recensées sur la CCMPM (données source DREAL PACA).

Parc National de Port Cros

Il est le premier le premier Parc National marin d'Europe créé en 1963 pour l'île de Port Cros et est le premier Parc marin européen.

Les cœurs Port-Cros et Porquerolles occupent 1 700 ha de terres émergées et 2 900 ha de surfaces marines.

En 2012, le Parc national a été réformé en profondeur. A l'issue d'une concertation avec les acteurs locaux, l'espace du parc national se trouve totalement reconfiguré. Il comporte depuis juillet 2016 deux « cœurs », espaces de protection et d'accueil du public constitués de l'île de Port-Cros et des espaces naturels, propriétés de l'Etat et de l'île de Porquerolles ainsi que leur frange marine jusqu'à une distance de 600 m.

Cette réforme concerne donc les communes du littoral à savoir La Londe Les Maures, Bormes-Les-Mimosas et Le Lavandou. (CCMPM)

Réserves biologiques

Sur le territoire de la Communauté de communes, la réserve biologique intégrale des Maures de 2 531 ha concerne trois communes : Collobrières, Bormes-les-Mimosas et Grimaud. La réserve est comprise entre une altitude de 82m au niveau du barrage de la retenue de la Verne et 645 sur la crête de la Verne. La richesse écologique de la zone avec la présence de 12 habitats, et des espèces animales et végétales protégées lui confère le statut de réserve biologique en 2008.

Plan national d'action en faveur de la tortue d'Hermann

Les communes de La-Londe-les-Maures, Collobrières, Cuers et Pierrefeu-du-Var sont incluses dans le périmètre du plan national d'action, certains espaces présentant des sensibilités plus importantes que d'autres.

Espaces naturels sensibles

Le territoire compte plusieurs espaces naturels sensibles (ENS), qui sont des outils de protection des espaces naturels.

Parcs naturels régionaux

Le PNR de la Sainte-Baume en projet de création sera limitrophe à la commune de Cuers. Proche de la mer Méditerranée et non loin des Alpes, le territoire de ce potentiel PNR bénéficie d'une triple influence bioclimatique et biogéographique (méditerranéenne, steppique et montagnarde) qui lui offre une abondance d'eau, élément rare et précieux en basse Provence. Un important réseau de gouffres, aven, grottes et rivières souterraines, dû à la nature géologique du massif, restitue cette eau aux hommes et aux milieux naturels par de nombreuses sources et résurgences qui contribuent à sculpter les flancs de la montagne. Dans ces conditions écologiques idéales, une abondante richesse naturelle se développe, certaines espèces y trouvent un lieu de vie unique au monde (*source : site du Parc naturel régional de la Sainte Baume*).

Sites NATURA 2000

La Communauté de communes Méditerranée de Porte des Maures compte 3 zones Natura 2000 qui ont été désignés au titre de la directive européenne 92/43/CEE dite « Habitats » :

- La plaine et le massif des Maures : SIC est un remarquable ensemble forestier exceptionnel. Ce site dispose d'un document d'objectifs (DOCOB) validé en 2007.
- Rade d'Hyères (même site que les îles d'Hyères). Ce site dispose d'un document d'objectifs (DOCOB) validé en 2008
- Corniche Varoise. Ce site dispose d'un document d'objectifs (DOCOB) validé en 2010.

1 site au titre de la Directive 79/406/CEE dite « Oiseaux » sur la CCMPM :

- Iles d'Hyères : espace maritime très riche (48 014 ha).

Part des cours d'eau en bon état :

38% des cours d'eau sont classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique (bon état). (*Source : SDAGE*)

La **commune de La-Londe-les-Maures** est concernée par deux masses d'eaux superficielles : celle du Maravenne et du Pansard, et celle du Vallon de Tamary. Selon le SDAGE RM, le Maravenne et le Pansard présentent un état écologique moyen dû à une dégradation morphologique. Le SDAGE fixe un objectif d'atteinte du bon état chimique en 2021.

La **commune de Bormes-les-Mimosas** compte 18 vallons principalement dans le massif des Maures. Les masses d'eaux superficielles sont diffuses et sont organisées autour de 2 rivières principales :

- La rivière des Campaux
- La rivière du Batailler.

Deux retenues d'eau sont présentes sur la commune : Trapan et le Grand-Noyer.

Les cours d'eau sont d'un état écologique moyen. L'état chimique est à l'inverse jugé bon à très bon avec des problèmes de pollutions domestiques et industrielles.

Sur la **commune de Collobrières** : les terrains cristallins sont généralement de formations constituant des ressources en eau essentiellement superficielles. L'hydrogéologie de surface est constituée de lignes de partage des eaux superficielles.

La **commune de Cuers** dépend du bassin versant du Gapeau et du sous bassin versant du Réal Martin. Le Gapeau est alimenté par plusieurs affluents : le ruisseau de la Jonquière, le Petit Réal, le Réal Martin, le Vallon des Borrels, l'Avène Rau. Les principaux cours d'eau sur la commune sont :

- le Meige Pan et le Farembert (seul cours d'eau avec état écologique moyen), affluents du Réal Martin
- l'Avène Rau, affluent du Gapeau

La qualité des eaux superficielles est relativement bonne sur l'ensemble du bassin versant. Toutefois, les stations Portanière et Val Pierrefeu, le Réal Martin ou la station des Tuileries montrent des résultats de la qualité des eaux médiocres avec la présence de matières phosphorées pouvant provenir de rejets en eaux usées non traitées ou des métaux lourds et pesticides probablement issus d'activité agricole.

La qualité hydrobiologie est relativement bonne avec une richesse faunistique constatée et ponctuellement et localement des zones dégradées.

La **commune de Pierrefeu-du-Var** recense le Réal Martin et ses affluents sont de bonne qualité écologique mais sensible à l'eutrophisation avec un état mauvais pour les facteurs physicochimiques.

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés :

2 corridors écologique à restaurer. (Source : ScoT PM2)

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable :

Le territoire de MPM est couvert de nombreuses forêts domaniales dont la Réserve biologique intégrale des Maures permettant d'assurer une gestion forestière durable. Une châtre forestière est en cours de réalisation à l'échelle du Syndicat Mixte du Massif des Maures qui couvre la totalité du territoire CCMPM.

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité :

Atlas communal de la biodiversité en cours pour la commune de Collobrières.

Label « Territoires engagés pour la nature » :

La commune de Collobrières est engagée dans le label « territoires engagés pour la nature ». (Source : Arbe).

Label « terre saine » :

NON

Lutte contre l'artificialisation des sols

Etat d'avancement du PLUI :

La CCMPM n'a pas initié de demande de PLUI. Les PLU communaux font l'objet de révisions régulières.

Les PLU de Bormes-les-Mimosas, La Londe Les Maures et Pierrefeu-du-Var ont été déposés sur le Géoportail de l'Urbanisme (extraction au 01 Avril 2020).

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières :

373 ha d'espaces naturels ou agricoles artificialisés entre 2003 et 2014 (dont 261 ha d'espaces agricoles et 112 ha d'espaces naturels et forestiers) – (source MOS SCOT Provence Méditerranée).

	CC Méditerranée Porte des Maures	
	structure en 2006	structure en 2014
territoires artificialisés	9,4%	9,6%
territoires agricoles	13,1%	13,1%
forêts et milieux semi-naturels	76,7%	76,6%
zones humides et surfaces en eau	0,7%	0,7%
surface totale	100,0%	100,0%

(Source : OCCSOL CRIGE PACA)

Selon le CRIGE, l'évolution des sols entre 2006 et 2014 s'est relativement stabilisée et n'a quasiment pas évolué.

Potentiel de recyclage foncier :

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a lancé, en Octobre 2020, le plan de reconquête économique qui comprend la reconquête industrielle dans nos territoires.

2 fiches actions du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la CCMPM concernent la réhabilitation de friches industrielles :

- la fiche industrielle des Bormettes, sur La Londe Les Maures : futur site de 21 ha qui sera composé d'un pôle activité technologique, d'un équipement sportif de haut niveau et d'un projet hôtelier de luxe. Ce projet entrainera la création d'environ 600 emplois.
- la friche industrielle de l'aérodrome de Cuers-Pierrefeu : acquisition auprès de l'Etat d'un terrain de 20ha pour y développer des activités dans le domaine de l'aéronautique, valorisation des activités présentes et aménagement d'un site de 12 ha pour l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles de l'aéronautique français, développement d'un équipement de formation aux métiers de l'aéronautique, à destination des jeunes du territoire. Ce projet permettra la création d'environ 400 emplois.

Eau et assainissement

Taux de fuite des réseaux du territoire :

Le rendement en eau potable est qualifié de très bon (>75%).

Le réseau de collecte des eaux usées, quant à lui, est moyen (donnée 2010).

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action :

Il existe au sein de la communauté de communes 7 aires de protection de captage :

- Source de l'Obavie
- Forage de Valcros
- La Foux
- Puit des Maures
- Sauvette 4 et Puits Greou
- Les Sauvettes
- Source de Rouve-Gavot.

Couverture du territoire par un SAGE :

SAGE Gapeau en cours d'élaboration (approbation imminente).



Annexe 1 : Orientations stratégiques

Orientation 1 : Relancer l'activité économique du territoire « Méditerranée Porte des Maures »

AXE 1 - Accompagner le développement des sites en mutation

- *Fiche Action 1. Site des Bormettes à la Londe les Maures*
- *Fiche Action 2. L'Aérodrome Cuers-Pierrefeu*

AXE 2 - L'inclusion numérique au service du territoire

- *Fiche Action 3. Création d'un portail citoyen*
- *Fiche Action 4. Déploiement d'une opération de « cyber sécurisation » des SI des administrations locales du territoire*

Orientation 2 – Renouveler la stratégie touristique et patrimoniale pour consolider le rayonnement du territoire

AXE 1. Structurer un tourisme durable

- *Fiche Action 5. Construire et développer un plan vélo*

AXE 2. Valoriser les activités de découverte du terroir

AXE 3. Valoriser le patrimoine culturel du territoire

- *Fiche Projet 1. Valoriser le site historique du plateau Lambert et l'ancienne route reliant la Chartreuse de la Verne à Draguignan*
- *Fiche Action 6. Accueil d'une structure Micro-folie*

Orientation 3 : Soutenir la revitalisation des centres-villes de l'intercommunalité

AXE 1. Mettre en œuvre une opération d'amélioration de l'habitat sur le territoire intercommunal pour le parc privé

AXE 2. Favoriser la rénovation des centres-villes par la rénovation des bâtiments publics

- *Fiche Action 7. Rénovation des bâtiments publics du territoire*

AXE 3. Améliorer le logement des saisonniers

Orientation 4 : Engager le territoire dans la Transition énergétique et écologique

AXE 1. Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique (Axe 1 CTE)

- *Fiche Projet 2. Valoriser les produits du chêne liège*

AXE 2. Réduire la dépendance énergétique du territoire

AXE 3. Valoriser les déchets dans une logique d'économie circulaire

- *Fiche action 8. Création d'un Eco pole « déchets »*

Orientation 5 : Développer une production agricole durable

AXE 1. Développer une agriculture vivrière méditerranée

AXE 2. Produire une alimentation saine, locale et accessible en circuits courts

- *Fiche action 9. Mise en place du Projet Alimentaire Territorial de la CCMPM*

AXE 3. Favoriser les nouvelles pratiques agro-environnementales

Orientation 6 : Une gestion des risques majeurs liés aux spécificités du territoire

AXE 1. Un programme de lutte contre les inondations

AXE 2. Un programme de lutte contre les incendies



Annexe 2 : Fiches action et fiches projet

OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM

AXE 1: Accompagner le développement des sites en mutation

ACTION 1: FRICHE INDUSTRIELLE DES BORMETTES

OBJECTIFS DU PROJET

Réhabiliter une friche industrielle pour développer le territoire

DESCRIPTIF DU PROJET

Ce futur site de 21 ha, qui représente une formidable opportunité de développement économique et de création d'emplois pour la Région Sud, s'inscrirait dans un grand projet d'aménagement mixte et durable.

Il serait composé de plusieurs briques :

- **Un pôle d'activité technologique** où serait installé le groupe industriel, un centre de R&D dual (civil et militaire) et un cluster de PME avec un ensemble immobilier de 20 000 m² sur une surface minimum de 7,5 ha
- **Un équipement sportif de haut niveau** d'un minimum de 3 ha, porté par la Fédération Française de Rugby
- **Un projet hôtelier de luxe**

Ce Proiet permettant la création d'environ **600 emplois**

Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	Convention Petite Ville de demain - Contrat d'avenir 2021 - AMI Friche industrielle (candidature en octobre 2021)
Thématique Région	AMI Friche industrielle (Mars 2021)
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	Suivi par le Bureau communautaire de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par la DGS et la DGA Aménagement et Développement économique - Mobilisation du "Comité de projet" Petite Ville de demain
Indicateur de suivi /réussite	Le projet défini est réglementairement et techniquement faisable

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Date prévisionnelle démarrage	2021
Montant	50 Millions
CCMPM	10 Millions
État Plan de relance	A compléter (après consultation)
État Contrat Avenir	A compléter (après consultation)
Banque des Territoires	A compléter (après consultation)
Région Sud Contrat d'avenir	6 Millions
Région Sud AMI Friche	2 Millions
Privé	26 Millions
Autre	

OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM	
Axe 1: Accompagner le développement des sites en mutation	
ACTION 1.1.2 : FRICHE INDUSTRIELLE de L'AERODROME CUERS-PIERREFEU	
OBJECTIF	
Réhabiliter une friche industrielle pour développer le territoire	
DESCRIPTIF	
<p>Le développement de cette zone d'activité d'enjeu prioritaire consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'acquisition auprès de l'État d'un terrain de 20 hectares pour y développer des activités dans le domaine de l'aéronautique. -Une valorisation des activités présentes (8 ha) et l'aménagement d'un site de 12 ha pour l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles de l'aéronautique français. -Le développement d'un équipement de formation aux métiers de l'aéronautique, à destination des jeunes du territoire. <p>Ce Projet permettant la création d'environ 400 emplois</p>	
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	Contrat Avenir - AMI Friche industrielle (candidature en octobre 2021)
Thématique Région	Contrat Avenir - AMI Friche industrielle (Mars 2021)
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	Suivi par le Bureau communautaire de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par la DGS et la DGA Aménagement et Développement économique - Mobilisation de la Commission Développement Economique
Indicateur de suivi /réussite	Le projet défini est réglementairement et techniquement faisable
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2021
Montant	18500000
CCMPM	1770000
État Plan de relance	A compléter (après consultation)
État Contrat Avenir	
Banque des Territoires	
Région Sud	
Contrat d'avenir Région Sud AMI Friche	800000
Privé	
Autre	

OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM	
Axe 2: L'INCLUSION NUMERIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE	
ACTION 3 : CREATION D'UN PORTAIL CITOYEN	
OBJECTIF	
Simplifier les démarches numériques des usagers	
DESCRIPTIF	
<p>Mettre en place des services d'accompagnement aux usages numériques, auprès des différents publics. Simplifier les démarches administratives. Simplifier l'accès aux démarches dématérialisées des communes et de la Communauté de communes (cf : France Connect) Simplifier le partage et la circulation des données administratives, en s'appuyant sur les API nationales, au sein des différents outils numériques du territoire. Créer un poste de Conseiller numérique (+ aidant connect) pour accompagner les différents usagers à monter en compétence dans le domaine du numérique et à accéder en toute sécurité aux outils numériques.</p>	
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	France relance + Guichet national API + Dispositif « Conseiller numérique »
Thématique Région	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	COFIL et COTECH
Indicateur de suivi /réussite	Embauche d'un conseiller numérique – mise en place des outils nécessaires – nombre d'administrés accompagnés
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2021
Montant	95 000
CCMPM	30 000
État Plan de relance	AAP en cours (65 000 euros)
État Contrat Avenir	
Banque des Territoires	
Région Sud SMART	
Privé	
Autre	

OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM		
Axe 2: L'INCLUSION NUMERIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE		
ACTION 4 : DÉPLOIEMENT D'UNE OPÉRATION DE « CYBER SÉCURISATION » DES SI DES ADMINISTRATIONS LOCALES DU TERRITOIRE		
OBJECTIF		
Protéger les administrations locales des cyber attaques		
DESCRIPTIF		
<p>Dans le cadre du volet "Cybersécurité" France Relance, un accompagnement de l'ANSSI est souhaité avec : Le "parcours initial cybersécurité" qui permettra d'effectuer un pré-diagnostic et un accompagnement par des prestataires compétents, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la mise en oeuvre. Un parcours intermédiaire ou avancé est préféché. A l'issue du diagnostic le « parcours relais » sera initié avec un plan d'action. Des prestataires en charge de la maîtrise d'oeuvre pour le réaliser seront recrutés.</p>		
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures / Ville de La Londe Les Maures	
Thématique Plan de relance	A.N.S.S.I Cybersécurité	
Thématique Région		
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	
Modalités de pilotage	Suivi par le Bureau communautaire de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par la DGS et la DGA Aménagement et Développement économique ainsi que le Directeur de l'informatique.	
Indicateur de suivi /réussite	Diagnostic réalisé – plan d'action rédigé	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Date prévisionnelle démarrage	2021	2022
Montant	118000 €	
Répartition	40000 €	78 000
CCMPM		18 000
État		
Plan de relance		
ANSSI	40 000	60 000
Banque des Territoires		
Région Sud		
Privé		
Autre		

OS 2 : RENOUELER LA STRATEGIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE POUR CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	
Axe 1: Structurer un tourisme durable	
ACTION 5 : CONSTRUIRE ET DEVELOPPER UN PLAN VÉLO	
OBJECTIF	
Favoriser la mobilité douce	
DESCRIPTIF	
<p>Déploiement d'un Plan Vélo : Le vélo est un enjeu incontournable en termes de développement environnemental, économique et touristique. MPM possède déjà des atouts qu'il faut renforcer en continuant à structurer des services, des itinéraires, des circuits à thèmes : Structuration / aménagements du réseau, déploiement de l'itinérance – création de circuits, équipements adaptés aux vélos et aux vélos électriques : stationnements, bornes de rechargements, ... création de circuits à thème, services aux cyclistes, ...</p> <p>Déploiement du label Accueil Vélo : Structurer les pratiques et impliquer les professionnels pour mettre en place une offre touristique adaptée et valorisée par le biais du label Accueil Vélo Réaliser un maximum de visites d'évaluation et d'accompagnement par l'OTI Communiquer de façon spécifique sur cette marque et la valoriser sur les opérations de salons en France et à l'étranger où le vélo est très demandé</p>	
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	ADEME / Appel à projet AVELO2
Thématique Région	Plan d'actions 2021 de la Région Sud : Une approche par thématique
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	Suivi par la Commission Tourisme de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par le service tourisme de la communauté en lien avec l'OTI et les deux OT Communaux.(Bormes les mimosas et Le Lavandou)
Indicateur de suivi /réussite	Obtention du label Accueil Vélo - Nombre de circuits touristiques vélo créés – km de réseau aménagés
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2022
Montant	52200
CCMPM	23600
État Plan de relance – État	20500 - AAP en cours
Banque des Territoires Région Sud Contrat d'avenir	
Région Sud	4050
Département	4050

OS 2 : RENOUELER LA STRATEGIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE POUR CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Axe 3: Valoriser le patrimoine culturel du territoire

PROJET 1 : VALORISER LE SITE HISTORIQUE DU PLATEAU LAMBERT ET L'ANCIENNE ROUTE RELIANT LA CHARTREUSE DE LA VERNE À DRAGUIGNAN

OBJECTIF

Mettre en valeur les sites historiques du territoire

DESCRIPTIF

Le projet consiste à restaurer une partie de la ferme du Plateau Lambert, qui est un vestige de la vie monacale situé au cœur du massif des Maures sur un site archéologique remarquable, ainsi que l'ancienne route reliant la Chartreuse de la Verne à Draguignan. La réhabilitation de ce cheminement religieux s'inscrit dans une politique régionale de revalorisation du patrimoine culturel et religieux du territoire.

Territoire Concerné	Intercommunalité - Collobrières	
Thématique Plan de relance	Rénovation des équipements patrimoniaux	
Thématique Région	Mettre en valeur le patrimoine religieux	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE		
Maître D'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	
Modalités de pilotage	Suivi par la Commission Tourisme de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par le service tourisme de la communauté en lien avec l'OTI et les deux OT Communaux.(Bormes les mimosas et Le Lavandou). Comité de pilotage associant le Président de la communauté, Madame le maire de Collobrières, l'Etat, l'ONF et les partenaires financiers.	
Indicateur de suivi /réussite	Km de chemin réhabilités – surface de bâtiment rénovée et mise à disposition d'activité économique/touristique	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Date prévisionnelle démarrage	2022	2022
Montant		10000 €
CCMPM		
État		
Plan de relance		
État		
Banque des Territoires		
Région Sud		
Département		
ONF		
Autre		

OS 2 : RENOUELER LA STRATEGIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE POUR CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Axe 3: Valoriser le patrimoine culturel du territoire

ACTION 6 : ACCUEIL D'UNE STRUCTURE MICROFOLIES

OBJECTIF

Développer des lieux de culture avec un musée numérique

DESCRIPTIF

Une micro Folie permet d'apporter au plus près des citoyens ces chefs d'œuvres nationaux et même locaux puisque toutes les Micro-Folies du réseau ont d'ores et déjà accès aux collections de la région des Hauts-de-France. Une numérisation des collections régionales est possible. Il est proposé d'accueillir cette activité culturelle dans une espace dédié de l'Espace Horace Vernet

Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	
Thématique Etat	Programme Petites Villes de demain	
Thématique Région		
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	
Modalités de pilotage	Suivi par la Commission Tourisme de la Communauté de Communes. Suivi technique, administratif et financier par le service tourisme de la communauté en lien avec l'OTI et les deux OT Communaux.(Bormes les Mimosas et Le Lavandou)	
Indicateur de suivi /réussite	Nombre de visiteurs annuel	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Date prévisionnelle démarrage	2022	2022
Montant	61000 €	36000 €
Répartition		
CCMPM	A déterminer	A déterminer
État Plan de relance	A déterminer	A déterminer
État	A déterminer	A déterminer
Banque des Territoires	A déterminer	A déterminer
Région Sud	A déterminer	A déterminer
Département	A déterminer	A déterminer
CAF	A déterminer	A déterminer
	A déterminer	A déterminer

OS 3 : Soutenir la revitalisation des centres villes de l'intercommunalité				
Axe 2 : Favoriser la rénovation des centres villes pour la rénovation des bâtiments publics				
ACTION 7 : RÉNOVATION DES BATIMENTS PUBLICS				
OBJECTIF				
Limiter les consommations d'énergie des bâtiment publics Améliorer l'attractivité des centres villes				
DESCRIPTIF				
Volonté de rénover les bâtiments publics principaux du territoire dans des normes énergétiques optimales. Deux sont dores et déjà lancés : <ul style="list-style-type: none"> - Hôtel de ville de La Londe - Hôtel de ville du Lavandou - Ecole Oswald à La Londe - Théâtre des Bormettes à La Londe 				
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures			
Thématique Etat	Rénovation énergétique des bâtiments publics / DSIL			
Thématique Région	CRET			
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE				
Maître d'ouvrage	Communes de Méditerranée Porte des Maures			
Modalités de pilotage	Suivi par la communauté de communes			
Indicateur de suivi /réussite	Surface de bâtiment public réhabilité / diminution des dépenses d'énergie pour la collectivité			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Date prévisionnelle démarrage	2021/2022			
Opération	HV La Londe	HV Le Lavandou	Ecole Oswald La Londe	Théâtre
Montant	947 580 €	480 000 €	277 360 €	
CCMPM	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
État DSIL	231 200 €		221 888 €	
État FNADT	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
ADEME	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Région Sud CRET	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Département	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Banque des Territoires	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
FNCCR (ACTEE)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
AUTOFINANCEMENT	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer

OS 4 : Engager le territoire dans la transition énergétique et écologique	
AXE 1 : Développer une gestion forestière durable qui valorise les spécificités du territoire et qui contribue à l'atténuation du changement climatique	
Projet 2 : RELANCER LA FILIÈRE LIÈGE SUR LE TERRITOIRE	
OBJECTIF	
Relancer une production historique du massif des maures qui apporte des bénéfices important au territoire. En effet le liège est une ressource naturelle qui génère une économie renouvelable, source d'emplois et de résilience, zone de renforts du réseau des coupures de combustibles, milieu riche d'une très grande biodiversité, excellent capteur et stockeur de carbone.	
Les objectifs du projet sont de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et maîtriser la ressource (cartographie, regroupement de propriétaires) - Professionnaliser l'exploitation du liège - Remettre en production les forêts (accès, régénération, levées de liège mâle, brûlé et sur-épais) - Transformation locale et structuration d'une filière d'isolation en complément de la filière « bouchon » accompagnée par l'entreprise DIAM 	
DESCRIPTIF	
Ce projet est inscrit dans le CTE du Syndicat Mixte du Massif des Maures.	
Il sera conduit en plusieurs étapes :	
<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une stratégie pour la filière liège et une définition de la gouvernance qui sera menée au niveau du Syndicat Mixte du Massif des Maures. - Réalisation d'une cartographie des suberaies et mobilisation des propriétaires : cette action pourra être conduite au niveau de la communauté de communes. - Professionnalisation des leveurs en équipant les centres de formation d'appareils de lavage et en organisant des formations professionnalisantes de leveurs. - Remise en production des suberaies et relance de l'exploitation du liège femelle. - Apport de la valeur ajoutée à la production en équipant le territoire d'outils de transformation de liège, en valorisant le liège mâle et le liège brûlé et en développant une filière design et artistique - Obtention de la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) pour la gestion durable de la suberaie. 	
Territoire Concerné	Le massif des Maures
Thématique Plan de relance	Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer
Thématique Région	Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Massif des Maures
Modalités de pilotage	Comité de Pilotage à constituer avec les partenaires du projet Les modalités de gouvernance restent à définir
Indicateur de suivi /réussite	Surface remise en production (minimum de 250 ha) / Exploiter 1 000 tonnes par an de liège femelle / Mise en place d'une unité de trituration locale pour le liège / Avoir exploité 250 ha de liège mâle, sur-épais et brûlé
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2022
Montant	3000000 €
Répartition	
CCMPM	A déterminer
État	
Plan de relance	A déterminer
État	
Banque des Territoires Région Sud	A déterminer
	A déterminer
	A déterminer
Privé	A déterminer
Autre	A déterminer

OS 4 : ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Axe 4: Valoriser les déchets dans une logique d'économie circulaire

ACTION 8: CRÉATION D'UN ÉCO-POLE DÉCHETS

OBJECTIF

Optimiser qualitativement et quantitativement le traitement des déchets

DESCRIPTIF

Afin de respecter les obligations réglementaires et de maîtriser les coûts de traitement, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures envisage de réaliser un éco-pôle sur le territoire communautaire permettant de développer des solutions de traitement des différents flux de déchets (OMR, encombrants, bio déchets, végétaux, valorisables, ...)
La collectivité prendra en compte dans sa réflexion les besoins des EPCI voisins (SITTOMAT, Golfe de Saint-Tropez...) afin de dimensionner le futur équipement qui devra être adapté à la production du bassin.
Intégrer une filière locale de traitement des déchets verts.

Indicateur de suivi /réussite	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Etat	Contrat d'avenir / ADEME bio déchets
Thématique Région	Généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
MOA	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	COFIL et COTECH
Indicateur de suivi /réussite	Etude sur la création d'un écopôle réalisée / Ecopôle fonctionnel
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2022
Montant	10 Millions
Répartition	
CCMPM	A déterminer
État	A déterminer
Plan de relance	A déterminer
État	A déterminer
Contrat Avenir	A déterminer
Banque des Territoires	A déterminer
ADEME	A déterminer
Région Sud	A déterminer
Région Sud AMI Friche	A déterminer
Privé	A déterminer
Autre	

OS 5 : Développer l'agriculture du territoire	
AXE 2 : Produire une alimentation saine, locale et accessible en circuits courts	
ACTION 9 : MISE EN PLACE D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	
OBJECTIF	
Assurer à la population une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.	
<ul style="list-style-type: none"> - répondre aux demandes des administrés pour une alimentation saine, locale et accessible en circuits courts - favoriser la production agricole locale - rapprocher les agriculteurs et les consommateurs - soutenir les actions d'éducation à l'alimentation - lutter contre le gaspillage alimentaire - valoriser les déchets - développer un cercle alimentaire vertueux 	
DESCRIPTIF	
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic des ressources (productions, surfaces exploitables, potentiel de production), des besoins (consommateurs, associations caritatives, CCAS, restauration collective, commerces locaux et GMS du territoire), des outils de transformation et de distribution (groupement de producteurs, groupement d'achat, entreprise agroalimentaire, abattoir...) - Proposition d'actions sur le territoire en fonction du diagnostic, des attentes des administrés et des objectifs du projet - Mise en place des actions définis 	
Territoire Concerné	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Thématique Plan de relance	Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires Structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux Favoriser l'accès à des aliments frais, locaux et solidaires
Thématique Région	Projets alimentaires territoriaux Permettre l'accès au foncier
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes méditerranée Porte des Maures
Modalités de pilotage	Comité de Pilotage constitué de CCMPM, de la Chambre d'Agriculture, d'AgribioVar, de la SAFER, de la prud'homie de pêche, de l'ONF, de l'AUDAT, du CERPAM, de la DRAAF, de l'ADEME et des représentants des PAT des communautés de communes voisines
Indicateur de suivi /réussite	Taux de réalisation des actions proposées lors de la rédaction du plan d'action - % de produits locaux dans la restauration collective – % de produits locaux dans le panier des personnes défavorisées – augmentation de la surface agricole utile
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Date prévisionnelle démarrage	2022
Montant	230000 €
Répartition	
CCMPM	130000 €
État Plan de relance / PNA	100000 €
État AAP alimentation	A déterminer
Banque des Territoires Région Sud	A déterminer
	A déterminer
Privé	A déterminer
Autre	A déterminer



Annexe 3-1 : Valorisation des financements Etat CCMPM

APPELS A PROJETS/AIDES	Statut du porteur	Nom du porteur	Projet	Commune	Subvention accordée EPCI	Subvention accordée Commune	Subvention accordée Autres	Commentaires
Recyclage foncier des friches	Entreprises	SPL Méditerranée	La reconversion de l'ancien site sanatorium prévoit la création de 243 logements avec des ambitions en terme de performance énergétique ambitieuses. Le projet intègre également des activités commerciales, une maison de quartier et la requalification d'espaces paysagers.	Pierrefeu du Var			902 908 €	
Rénovation énergétique des bâtiments de l'État	Bâtiments Etat	Ministère des armées	Remplacement d'une chaudière au fuel par une chaudière au gaz avec citerne gaz	Cuers			15 000 €	
Rénovation énergétique des bâtiments de l'État	Bâtiments Etat	Ministère des armées	Remplacement d'une chaudière au fuel par une chaudière au gaz avec citerne gaz	Cuers			20 000 €	
Entreprises engagées pour la transition écologique	Entreprises	Replica Art Distribution	NC	La Londe-les-Maures			6 500 €	
Programme National pour l'Alimentation (PAT)	Collectivité	CC Méditerranée Porte des Maures	Projet alimentaire territorial de la communauté de communes	CC Méditerranée porte des maures	100 000 €			
Soutien à l'investissement industriel dans les territoires	Entreprises	CABELVAR	Modernisation de l'outil de production	Cuers			171 000,00 €	

Soutien aux associations qui luttent contre la pauvreté	Association	Assistance relais pour tous éducation thérapeutique santé information/Artetsi	Achat d'un véhicule utilitaire à destination des plus précaires.	Le Lavandou	30 000 €			
DSIL exceptionnelle France Relance	Collectivité	Mairie de Bormes les Mimosas	Réhabilitation de la maison Jacob pour en faire un espace de coworking	Bormes les Mimosas	187 500 €			
DETR	Collectivité	Mairie de Collobrières	Construction d'une salle polyvalente et parking 40 places avec aménagement des abords extérieurs	Collobrières		381 200 €		
DETR	Collectivité	Mairie de Pierrefeu	Réfection de la toiture et de la cour de récréation des écoles	Pierrefeu		50 000 €		
DETR	Collectivité	Mairie de Collobrières	Aménagement d'un jardin aux abords de l'église Saint-Pons	Collobrières		56 096 €		
DETR	Collectivité	CCMPM	Valorisation des bio-déchets (acquisition de composteurs individuels et collectifs)		60 000 €			
DSIL Rénovation énergétique	Collectivité	Commune de la Londe les Maures	Rénovation de l'école Eugène OSWALD	La Londe-les-Maures		221 888 €		
DSIL Rénovation énergétique	Collectivité	Mairie de Collobrières	Installation d'une Chaufferie Bois	Collobrières		99 992 €		
DSIL Rénovation énergétique	Collectivité	Mairie de la Londe les Maures	Rénovation de l'Hôtel de ville	La Londe-les-Maures		231 200 €		
DSIL Rénovation énergétique	Collectivité	Mairie de Pierrefeu	Rénovation de l' Ecole Anatole France			136 150 €		
Total					377 500 €	1 176 526 €	1 115 408 €	2 669 434 €

Annexe 3-3 Indicateurs

Indicateur	Référence	Objectif
OS 1 : RELANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE MPM		
Nombre d'emplois sur le territoire	14 200	15 200
Surface de friches industrielles réhabilités	0 ha	30 ha
Nombre d'habitation reliée à la fibre	9 905	47 600
Nombre d'administrés ayant bénéficié d'un appui pour une démarche administrative en ligne par an	1000	3000
Création d'un plan d'action pour la cyber sécurisation des administrations		Plan d'action défini
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un appui digital	140	550
OS 2 : RENOUELER LA STRATEGIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE POUR CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE		
% de la fréquentation touristique sur Juillet Aout		70 %
Création d'une nouvelle stratégie touristique exemplaire		Politique et plan d'action définis
km de réseau aménagé pour le vélo	37 km	47 km
km de chemin de randonnée aménagés	350 km	400 km
km de chemin de randonnée dans le cadre du PIAPN	0	350 km
Nombre de visiteurs des « Microfolies »	0	2000
OS 3 : Soutenir la revitalisation des centres villes de l'intercommunalité		
Réalisation d'un diagnostic sur le parc privé intercommunal		Diagnostic réalisé
Surface de bâtiments public réhabilité		500 m2
Dépenses d'énergie pour la collectivité	1030 Gwh/an énergie finale	930 Gwh/an énergie finale
OS 4 : Engager le territoire dans la transition énergétique et écologique		
Elaboration d'un programme de coupes public-privé		Programme rédigé et validé par les parties
Surface de suberaie en production		+250 ha
Outils de valorisation du liège mis en place		Création d'une unité de trituration locale pour le liège
Etude sur la création d'un écopôle		Etude réalisée
Taux d'indépendance énergétique du territoire (Energie produite sur le territoire / Energie consommée)	3,73 %	5%
OS 5 : Développer l'agriculture du territoire		
Surface Agricole Utile	5940 ha	6237 ha
Nombre de producteurs hors viticulteurs sur le territoire	En cours de diagnostic	+ 10
Surface Agricole engagée dans une démarche agro-environnementale	2286 ha démarche de labellisation	2743 ha
% de production locale dans la restauration collective	En cours de diagnostic	20%
% des produits locaux dans le panier des personnes défavorisées	En cours de diagnostic	10%

Annexe 4 :

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

Annexe 5 :

État des lieux écologique du territoire

Mobilité

Nombre de km de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés :

Dans le cadre de l'ambition française de création d'un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures (CCMPM) travaille pour le développement du domaine cyclable sur son territoire.

A ce jour nous comptabilisons les chiffres suivants :

Bande cyclable : 2,1 km

Bande ocre : 8,9 km

Piste cyclable : 16,3 km

Voie verte : 5,4 km

Espace partagée : 4,1 km

By-pass : 0,1 km

Source : inventaire audat.var, janvier 2020, méthode de comptage CEREMA

Existence de pôle(s) multimodal (aux) :

Il existe une gare TER à Cuers, 20 services / jour en semaine.

La gare TER de Cuers-Pierrefeu dessert en trajet direct de la gare des Arcs-Draguignan jusqu'à la gare de Toulon. (2 sens)

Existence de zones à faible émission :

Aucune ZFE pour le moment dans le Var.

Existence de voies réservées au covoiturage :

Aucune voie réservée au covoiturage dans le Var.

Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public :

23 bornes de recharge électriques comptabilisées sur la CCMPM. (Source : chargemap).

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité :

« La Communauté de communes ne dispose pas de schéma de transport et les seules lignes de transport en commun sont celles de réseau ZOU porté par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Le principal moyen de transport est la voiture individuelle. (Source : PCAET 2019)

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a rassemblé ses réseaux de transports sous la bannière « ZOU » qui agit pour améliorer la mobilité au quotidien pour tous et rendre lisible l'offre de transport public.

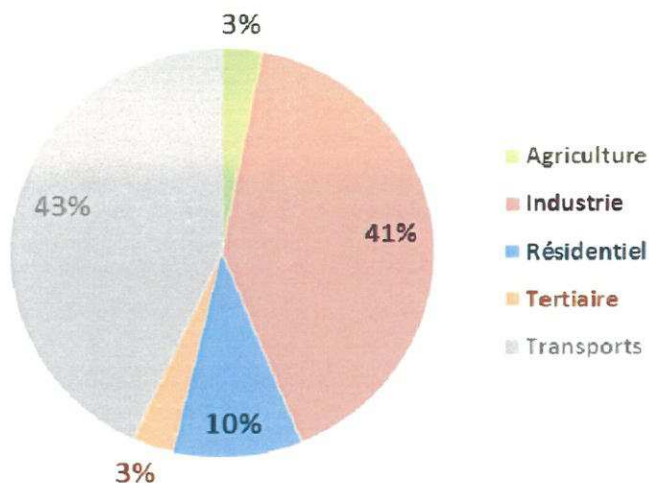
Toutes les communes de la CCMPM sont desservies par les transports « ZOU » grâce à un nombre important de lignes.

(Source : ZOU Ma Région Sud)

Energie et Climat

Emissions de gaz à effet de serre du territoire :

Au total, 362 kilotonnes équivalent CO₂ (kteq CO₂) ont été émises durant l'année 2016 sur l'ensemble du territoire de la CCMPM. Cela représente 8,4 tonnes par habitant (même ratio en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur).



Contribution des différents secteurs aux émissions de GES, hors U.T.C.F et gaz fluorés en 2016 (source : Artelia d'après AtmoSud - Inventaire d'émissions de polluants et GES)

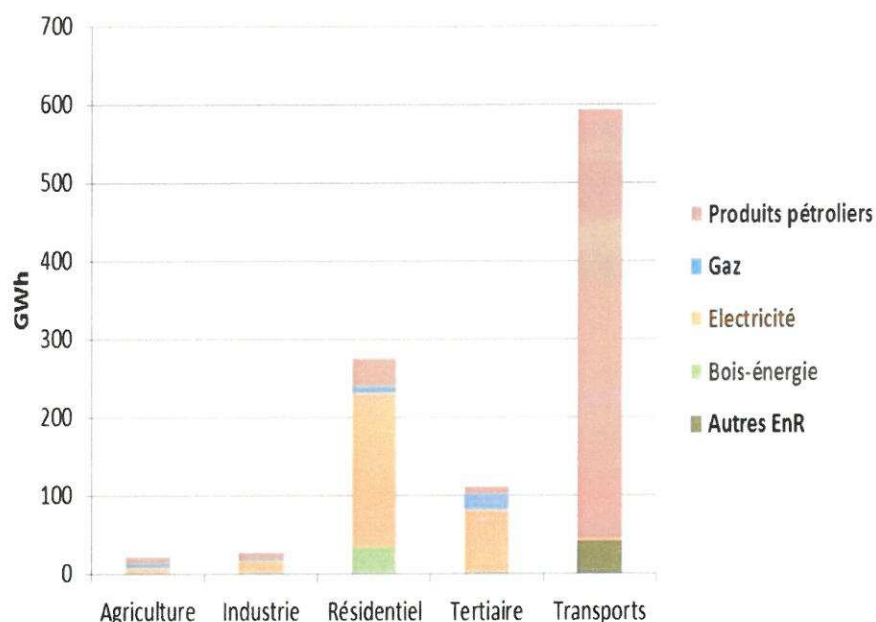
Le secteur industriel concentre 41 % des émissions totales sur le territoire de la CCMPM alors qu'il n'en concentre que 18 % à l'échelle du Var. De plus 96 % des émissions identifiées sont liées à la commune de Pierrefeu-du-Var (environ 142 kilotonnes équivalent CO₂ (kteq CO₂). Ces émissions non énergétiques sont liées en partie à l'exploitation du site de Roumagayrol, qui est une installation de stockage des déchets. (Source : PCAET 2019)

Consommation énergétique du territoire :

La consommation d'énergie finale représente toute l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. Cela comprend les consommations d'électricité et de chaleur (qui sont des énergies secondaires) des différents secteurs mais pas les consommations énergétiques de la branche énergie (énergie primaire).

En 2016, les secteurs d'activités du territoire de la CCMPM consommaient environ 1 030 GWh/an. Cela représentait en 2016, près de 24 MWh/hab. (de l'ordre de 20 MWh.hab. dans le

Var).



Répartition des consommations énergétiques par secteur d'activité et par forme d'énergie sur la CCMPM (source : Artelia d'après AtmoSud - Inventaire énergétique)

Production annuelle d'énergie renouvelable

En 2016, la production d'énergie renouvelable était de 52 GWh : 7% d'électricité renouvelable, 93% de thermique renouvelable.

La production d'énergie renouvelable (EnR) est quasi-exclusivement basée sur les unités de production thermique.

En 2016, la part représentative des productions EnR par rapport aux consommations finales d'énergie atteignait uniquement 5,1 % sur le territoire de la CCMPM.

Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises :

Estimation de 7% de passoires thermiques à l'échelle du Var. (source : Ministère de la transition énergétique).

Répartition du parc immobilier par étiquette du DPE :

Logements recensés en 2020 par étiquette du DPE à l'échelle de la CCMPM :

A : 1 556 soit 16%

B : 908 soit 9%

C : 1 664 soit 17%

D : 3 198 soit 32%

E : 1 844 soit 19%

F : 557 soit 6%

G : 152 soit 1%

(Source : ADEME)

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée :

La CCMPM a initié une étude pré opérationnelle d'amélioration de l'habitat qui permettra d'identifier prochainement le parc de copropriétés en situation fragile ou dégradée.

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire :

Sur la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, 62 entreprises ou artisans certifiés RGE sont recensés dans le domaine de l'énergie et du climat. (source : FAIRE)

Agissant tous pour la rénovation énergétique, les domaines sont vastes : des travaux d'efficacité énergétique, installations d'énergies renouvelables, rénovation globale, études énergétiques...
A noter que la seule entreprise d'étude solaire photovoltaïque du Var se trouve à Cuers.

Nombre estimé de chaudières à fioul :

2 287 logements sont concernés par la substitution des chaudières fioul par des chaudières plus performantes qui offre un gain énergétique de 18 GWh environ. (source : Rapport de diagnostic PCAET 2019).

Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible :

Expérimentation d'un réseau de chaleur mixte sur la commune de La Londe Les Maures (avec part en chaufferie, bois, à hauteur de 200 kW).

Traitement des déchets/Economie circulaire

Tonnage de déchets produits par le territoire

Bilan des tonnages collectés en 2018 :

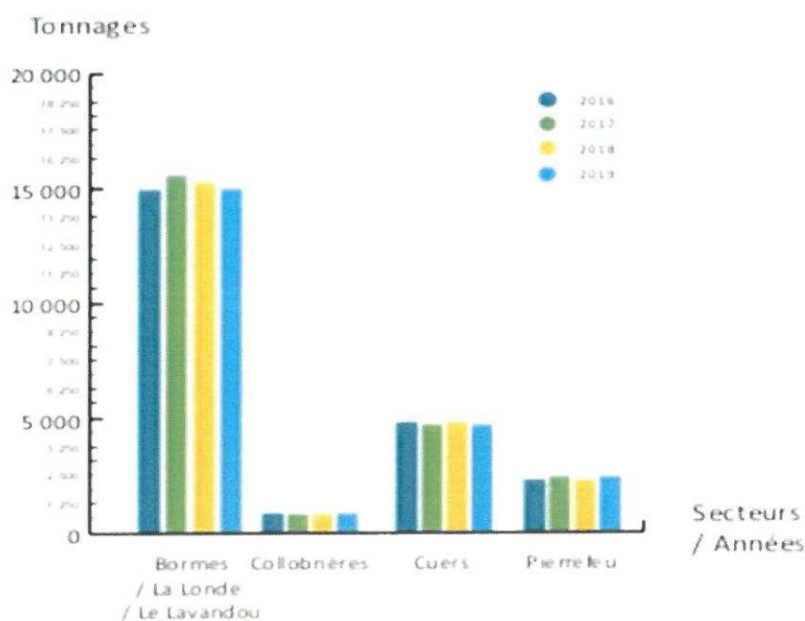
22 805 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2019 sur le territoire de la communauté de communes soient 520,6kg/habitant/an.

Les tonnages de déchets ménagers sont en diminution de 2,64% par rapport à 2018 (soit - 620 tonnes).

Un habitant du territoire de Méditerranée Porte des Maures produit en moyenne 520,68 kg d'OMR par an. La diminution des OMR par habitant est une tendance notable qui s'inscrit dans la durée sur notre territoire ; -23 kg/hab par rapport à 2018 et -62 kg/hab par rapport à 2017.

Les efforts fournis par la CCMPM notamment dans les cantines sur la production des déchets ont contribué à cette amélioration des résultats.

(Source : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Méditerranée Porte des Maures).



Etat des équipements de tri au regard des normes :

Sur les 5 déchetteries communautaires du territoire, 4 sont aux normes. La déchetterie de la Pabourette sur la commune de La Londe Les Maures sera mise aux normes en 2021.

Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective, et pour des logements collectifs :

Le tri est réalisé dans certaines cantines de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Néanmoins il n'existe pas de collecte différenciée de ces produits.

Taux de tri par filière :

Le tri sélectif représente 3.251 tonnes en 2019 sur le territoire communautaire soit :

Multimatériaux : 1443 tonnes

Verre : 1808 tonnes.

MATÉRIAUX	MULTIMATÉRIAUX		VERRE		TOTAL		PROGRESSION 2018/2019	RAPPEL 2018
	2018	2019	2018	2019	2018	2019		
Bormes / La Londe / Le Lavandou	896	932	1016	1198	1912	2130	+ 11,40 %	- 2,75 %
Collobrières	55	63	77	96	132	159	+ 20,45 %	+ 10,83 %
Cuers	306	282	304	360	610	642	+ 5,24 %	+ 9,32 %
Pierrefeu	160	166	146	154	306	320	+ 4,47 %	+ 14,61 %
	1417	1443	1543	1808	2960	3251	+ 9,83 %	+ 1,72 %

Evolution 2018/2019 du tri sélectif par secteur (en tonnes) : (Source : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Méditerranée Porte des Maures).

Pour la 2^{ème} année consécutive, Méditerranée Porte des Maures enregistre une baisse des déchets ménagers collectés conjuguée à une progression du tri sélectif. Le tri sélectif se renforce progressivement sur notre territoire.

En effet, après avoir enregistré une hausse de 1,72 % en 2018, le tri sélectif progresse de 9,83 % en 2019.

Les actions de sensibilisation au tri sélectif, réalisées par l'équipe de la Communauté de communes, se sont poursuivies tout au long de l'année, notamment dans les écoles, mais également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres. Par ailleurs, la Communauté de communes propose régulièrement des visites de la déchetterie au public scolaire.

Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports des trois communes littorales.

Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers.

Des actions de sensibilisation au tri sélectif ont également été organisées dans les écoles, collèges, dans le cadre de journées pédagogiques mais également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres.

Agriculture et alimentation locale

Existence d'un projet alimentaire territorial :

Les élus de "Méditerranée Porte des Maures" ont lancé leur Projet Alimentaire Territorial (PAT) le 25 septembre 2020. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les actions de préservation de l'environnement. Elle contribuera également au développement économique du territoire.

Le Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de commune Méditerranée Porte des Maures est reconnu officiellement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis mars 2021.

Nombre d'exploitations agricoles :

480 exploitations agricoles recensées en 2010 sur le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.

Recensé tous les 10 ans, le millésime 2021 sera disponible en novembre 2021. (Source : AGRESTE).

Nombres de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteur ou d'AMAP :

63 exploitations vendent en circuit court (hors vin). (Source RGA 2010).

Surface agricole utile du territoire :

5 552 ha exploités par des exploitations professionnelles dont le siège d'exploitation est local sur le territoire en 2010.

Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagés dans des démarches de labellisation environnementale :

2 286 ha enregistrés par l'Agence bio (bio ou conversion) par 65 exploitants engagés en bio sur le territoire, en 2019 (source Agence bio).

Actions en matière de biodiversité

Le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures se caractérise par la présence de grands espaces naturels et forestiers, touristiques et culturels emblématiques. Entre montagnes, vallées typiques de la Provence et le littoral, le territoire de la CCMPM regorge de sites naturels, comme le massif des Maures et ses contreforts, ou le littoral très touristique en période estivale.

Surface des aires protégées

Les espaces des diverses aires protégées représentent 78% de la surface totale du territoire.

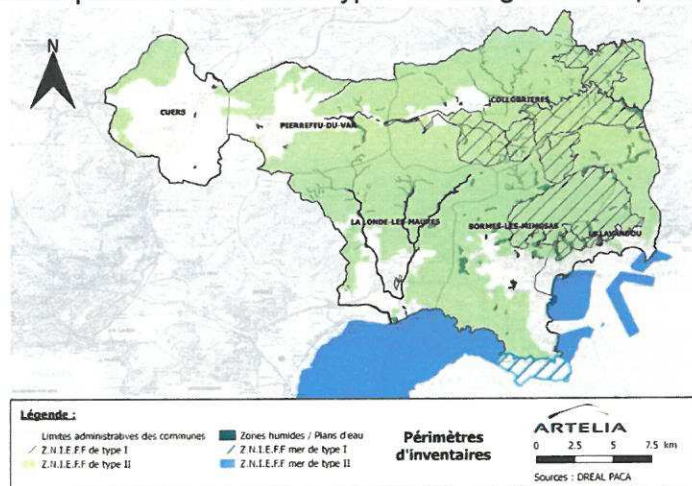
L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un outil de connaissance, indiquant la présence localisée de certaines espèces ou milieux rares et protégés par la loi.

Il a pour objectif d'identifier, de localiser et de décrire le patrimoine naturel régional. Ils permettent de connaître et de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les projets portant sur le territoire. Cet inventaire permet ainsi une meilleure gestion et protection des espaces identifiés via sa prise en compte dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, élaboration de schémas départementaux de carrières, etc.) sans pour autant se substituer aux études d'impacts. Il faut noter que ces inventaires n'ont, en effet, pas de valeur juridique directe.

Les ZNIEFF sont réparties en deux types :

- les ZNIEFF de type 1 : Ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes ;
- les ZNIEFF de type 2 : Ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

Il existe en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur un autre zonage d'inventaire : les ZNIEFF géologiques. Il s'agit d'une spécificité de la région. Elles constituent des secteurs présentant une richesse exceptionnelle en fossiles et strates géologiques, liées à l'histoire des sites. Ces ZNIEFF correspondent à des stratotypes ou des gisements paléontologiques.



Carte des ZNIEFF et zones humides recensées sur la CCMPM (données source DREAL PACA).

Parc National de Port Cros

Il est le premier le premier Parc National marin d'Europe créé en 1963 pour l'île de Port Cros et est le premier Parc marin européen.

Les cœurs Port-Cros et Porquerolles occupent 1 700 ha de terres émergées et 2 900 ha de surfaces marines.

En 2012, le Parc national a été réformé en profondeur. A l'issue d'une concertation avec les acteurs locaux, l'espace du parc national se trouve totalement reconfiguré. Il comporte depuis juillet 2016 deux « cœurs », espaces de protection et d'accueil du public constitués de l'île de Port-Cros et des espaces naturels, propriétés de l'Etat et de l'île de Porquerolles ainsi que leur frange marine jusqu'à une distance de 600 m.

Cette réforme concerne donc les communes du littoral à savoir La Londe Les Maures, Bormes-Les-Mimosas et Le Lavandou. (CCMPM)

Réserves biologiques

Sur le territoire de la Communauté de communes, la réserve biologique intégrale des Maures de 2 531 ha concerne trois communes : Collobrières, Bormes-les-Mimosas et Grimaud. La réserve est comprise entre une altitude de 82m au niveau du barrage de la retenue de la Verne et 645 sur la crête de la Verne. La richesse écologique de la zone avec la présence de 12 habitats, et des espèces animales et végétales protégées lui confère le statut de réserve biologique en 2008.

Plan national d'action en faveur de la tortue d'Hermann

Les communes de La-Londe-les-Maures, Collobrières, Cuers et Pierrefeu-du-Var sont incluses dans le périmètre du plan national d'action, certains espaces présentant des sensibilités plus importantes que d'autres.

Espaces naturels sensibles

Le territoire compte plusieurs espaces naturels sensibles (ENS), qui sont des outils de protection des espaces naturels.

Parcs naturels régionaux

Le PNR de la Sainte-Baume en projet de création sera limitrophe à la commune de Cuers. Proche de la mer Méditerranée et non loin des Alpes, le territoire de ce potentiel PNR bénéficie d'une triple influence bioclimatique et biogéographique (méditerranéenne, steppique et montagnarde) qui lui offre une abondance d'eau, élément rare et précieux en basse Provence. Un important réseau de gouffres, aven, grottes et rivières souterraines, dû à la nature géologique du massif, restitue cette eau aux hommes et aux milieux naturels par de nombreuses sources et résurgences qui contribuent à sculpter les flancs de la montagne. Dans ces conditions écologiques idéales, une abondante richesse naturelle se développe, certaines espèces y trouvent un lieu de vie unique au monde (*source : site du Parc naturel régional de la Sainte Baume*).

Sites NATURA 2000

La Communauté de communes Méditerranée de Porte des Maures compte 3 zones Natura 2000 qui ont été désignés au titre de la directive européenne 92/43/CEE dite « Habitats » :

- La plaine et le massif des Maures : SIC est un remarquable ensemble forestier exceptionnel. Ce site dispose d'un document d'objectifs (DOCOB) validé en 2007.
- Rade d'Hyères (même site que les îles d'Hyères). Ce site dispose d'un document d'objectifs (DOCOB) validé en 2008
- Corniche Varoise. Ce site dispose d'un document d'objectifs (DOCOB) validé en 2010.

1 site au titre de la Directive 79/406/CEE dite « Oiseaux » sur la CCMPM :

- Îles d'Hyères : espace maritime très riche (48 014 ha).

Part des cours d'eau en bon état :

38% des cours d'eau sont classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique (bon état). (*Source : SDAGE*)

La **commune de La-Londe-les-Maures** est concernée par deux masses d'eaux superficielles : celle du Maravenne et du Pansard, et celle du Vallon de Tamary. Selon le SDAGE RM, le Maravenne et le Pansard présentent un état écologique moyen dû à une dégradation morphologique. Le SDAGE fixe un objectif d'atteinte du bon état chimique en 2021.

La **commune de Bormes-les-Mimosas** compte 18 vallons principalement dans le massif des Maures. Les masses d'eaux superficielles sont diffuses et sont organisées autour de 2 rivières principales :

- La rivière des Campaux
- La rivière du Batailler.

Deux retenues d'eau sont présentes sur la commune : Trapan et le Grand-Noyer.

Les cours d'eau sont d'un état écologique moyen. L'état chimique est à l'inverse jugé bon à très bon avec des problèmes de pollutions domestiques et industrielles.

Sur la **commune de Collobrières** : les terrains cristallins sont généralement de formations constituant des ressources en eau essentiellement superficielles. L'hydrogéologie de surface est constituée de lignes de partage des eaux superficielles.

La **commune de Cuers** dépend du bassin versant du Gapeau et du sous bassin versant du Réal Martin. Le Gapeau est alimenté par plusieurs affluents : le ruisseau de la Jonquière, le Petit Réal, le Réal Martin, le Vallon des Borrels, l'Avène Rau. Les principaux cours d'eau sur la commune sont :

- le Meige Pan et le Farembert (seul cours d'eau avec état écologique moyen), affluents du Réal Martin
- l'Avène Rau, affluent du Gapeau

La qualité des eaux superficielles est relativement bonne sur l'ensemble du bassin versant. Toutefois, les stations Portanière et Val Pierrefeu, le Réal Martin ou la station des Tuileries montrent des résultats de la qualité des eaux médiocres avec la présence de matières phosphorées pouvant provenir de rejets en eaux usées non traitées ou des métaux lourds et pesticides probablement issus d'activité agricole.

La qualité hydrobiologie est relativement bonne avec une richesse faunistique constatée et ponctuellement et localement des zones dégradées.

La **commune de Pierrefeu-du-Var** recense le Réal Martin et ses affluents sont de bonne qualité écologique mais sensible à l'eutrophisation avec un état mauvais pour les facteurs physicochimiques.

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés :

2 corridors écologique à restaurer. (Source : ScoT PM2)

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable :

Le territoire de MPM est couvert de nombreuses forêts domaniales dont la Réserve biologique intégrale des Maures permettant d'assurer une gestion forestière durable. Une châtre forestière est en cours de réalisation à l'échelle du Syndicat Mixte du Massif des Maures qui couvre la totalité du territoire CCMPM.

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité :

Atlas communal de la biodiversité en cours pour la commune de Collobrières.

Label « Territoires engagés pour la nature » :

La commune de Collobrières est engagée dans le label « territoires engagés pour la nature ». (Source : Arbe).

Label « terre saine » :

NON

Lutte contre l'artificialisation des sols

Etat d'avancement du PLUI :

La CCMPM n'a pas initié de demande de PLUI. Les PLU communaux font l'objet de révisions régulières.

Les PLU de Bormes-les-Mimosas, La Londe Les Maures et Pierrefeu-du-Var ont été déposés sur le Géoportail de l'Urbanisme (extraction au 01 Avril 2020).

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières :

373 ha d'espaces naturels ou agricoles artificialisés entre 2003 et 2014 (dont 261 ha d'espaces agricoles et 112 ha d'espaces naturels et forestiers) – (source MOS SCOT Provence Méditerranée).

	CC Méditerranée Porte des Maures	
	structure en 2006	structure en 2014
territoires artificialisés	9,4%	9,6%
territoires agricoles	13,1%	13,1%
forêts et milieux semi-naturels	76,7%	76,6%
zones humides et surfaces en eau	0,7%	0,7%
surface totale	100,0%	100,0%

(Source : OCCSOL CRIGE PACA)

Selon le CRIGE, l'évolution des sols entre 2006 et 2014 s'est relativement stabilisée et n'a quasiment pas évolué.

Potentiel de recyclage foncier :

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a lancé, en Octobre 2020, le plan de reconquête économique qui comprend la reconquête industrielle dans nos territoires.

2 fiches actions du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la CCMPM concernant la réhabilitation de friches industrielles :

- la fiche industrielle des Bormettes, sur La Londe Les Maures : futur site de 21 ha qui sera composé d'un pôle activité technologique, d'un équipement sportif de haut niveau et d'un projet hôtelier de luxe. Ce projet entrainera la création d'environ 600 emplois.
- la friche industrielle de l'aérodrome de Cuers-Pierrefeu : acquisition auprès de l'Etat d'un terrain de 20ha pour y développer des activités dans le domaine de l'aéronautique, valorisation des activités présentes et aménagement d'un site de 12 ha pour l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles de l'aéronautique français, développement d'un équipement de formation aux métiers de l'aéronautique, à destination des jeunes du territoire. Ce projet permettra la création d'environ 400 emplois.

Eau et assainissement

Taux de fuite des réseaux du territoire :

Le rendement en eau potable est qualifié de très bon (>75%).

Le réseau de collecte des eaux usées, quant à lui, est moyen (donnée 2010).

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action :

Il existe au sein de la communauté de communes 7 aires de protection de captage :

- Source de l'Obavie
- Forage de Valcros
- La Foux
- Puit des Maures
- Sauvette 4 et Puits Greou
- Les Sauvettes
- Source de Rouve-Gavot.

Couverture du territoire par un SAGE :

SAGE Gapeau en cours d'élaboration (approbation imminente).